



SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Ordre du jour

- | | |
|---|-----|
| 1. Ouverture de la séance, appel nominatif | 204 |
| 2. Réactivation du crédit d'investissement pour les locaux d'archives sur la parcelle No 734, au lieu-dit « Crochetan » | 205 |
| 3. Présentation par les TPC SA pour le réaménagement de la ligne AOMC | 216 |
| 4. Divers | 227 |

--



1. Ouverture de la séance, appel nominatif

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Bonsoir Mmes et MM. les Conseillers Généraux. En cette date du 12 juin 2017, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la cinquième séance du Conseil Général de la législature. Je suis très heureuse de vous accueillir sur le coteau et me réjouis que le Conseil Général montre son attachement à Choëx. Nous avons toutes et tous la chance de participer à un moment historique puisque c'est la première fois que le Conseil Général se déplace sur le coteau. Comme vous le savez certainement cette salle est multifonction, cela va des cours de gym, en passant par la chorale et des représentations. Je suis sûre que certains d'entre vous ont des souvenirs mémorables du mythique bal des vendanges ou de spectacles. D'ailleurs, certains d'entre vous y ont joué des rôles de princes et princesses.

A défaut de princes, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers Municipaux présents ;
- de Mme Emilie Chaperon, Architecte de la ville ;
- de M. Grégoire Favre, Chef du projet agglo ;
- de M. Grégoire Praz, Directeurs des TPC
- de Mme Laurence Mauve, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 11 août 2017, le Conseil Général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 53 Conseillers Généraux

Excusés : Berger Claude, Fracheboud Christian, Garcia Jonathan, Pottier Johan, Puipe David, Welti Frédéric.

En retard : Christelle Lovisa.

Il y a 7 Conseillers Généraux excusés, nous sommes donc 53. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Comme déjà mentionné, lors de la séance du 21 août dernier, l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Général ne se fera pas ce soir au vu du laps de temps imparti. Je vous informe également que la séance du mois de novembre n'aura pas lieu et que nous nous retrouverons au foyer du Crochetan pour la séance du budget et les suivantes, sauf avis contraire. De plus, je tenais à réitérer mes excuses, pour la mauvaise communication qu'il y a eu au sujet de la



convocation de la commission Edilité et Urbanisme, et reconnais la part de responsabilité du Bureau. Je remercie le Président de la commission ainsi que les membres pour leur réactivité et leur travail. Ainsi tout est rentré dans l'ordre et dans les délais. M. Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, estimés Collègues,
Par ces quelques mots, je tiens à vous dire que je regrette beaucoup l'agressivité de mes propos, suite à une remarque relative aux procès-verbaux, lors de notre dernière séance du Conseil Général. Il est vrai que sur le fond, des élus adhèrent à ma remarque, mais elle n'est pas acceptable en raison de la manière brutale et excessive dont je l'ai formulée. J'ai été confronté à une série de contrariétés, aussi bien avant, que pendant la séance du 21 août 2017, et lorsque j'ai pris la parole, je n'ai pas su gérer ma fatigue et mon inquiétude, et j'ai malheureusement commis un dérapage. Je tiens très sincèrement à présenter mes excuses au Bureau et en particulier à notre secrétaire, Mme Carla Gex. S'agissant de notre secrétaire, nous devons bien avoir à l'esprit que contrairement, à ce que j'ai très maladroitement affirmé, elle n'est pas privilégiée par rapport à ses prédécesseurs qui n'avaient pas l'opportunité d'utiliser l'option du copié-collé. Il faut simplement s'approprier les progrès techniques et vivre avec son temps, et toutes les possibilités informatiques qui lui permettent d'alléger un tant soit peu sa très lourde tâche, toutes ces possibilités-là doivent être utilisées. Il est donc de notre devoir de collaborer au mieux pour lui faciliter la tâche autant que possible. Au cours de ma logorrhée verbale, j'ai aussi affirmé, comme pour mieux dénigrer une collègue, que ses prédécesseurs ne se seraient jamais plaints de la lourdeur de leur travail, alors qu'en réalité, je n'en sais rien. Je ne sais pas ce qu'il m'a pris de dire des choses pareilles, mais croyez-moi, j'en suis vraiment désolé ! Je tiens à relever que le poste de secrétaire du Conseil Général est tellement prenant, que pratiquement personne ne se presse au portillon, en début de législature, pour avoir le courage de le revendiquer. Durant mes nombreuses années au sein de notre législatif, je n'ai même jamais vu un homme se porter candidat à ce poste. Pour terminer, je tiens à souligner que notre collègue, Mme Carla Gex, nous fournit un travail absolument considérable et de très bonne qualité, notamment à travers la rédaction des très volumineux procès-verbaux, et que ce travail mérite tout notre respect. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Calamo. Nous passons au point

2. Réactivation du crédit d'investissement pour les locaux d'archives sur la parcelle No 734, au lieu-dit « Crochetan »

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil Municipal daté du 11 août 2017, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité & Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers



Généraux et nous la remercions pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Mme et MM. les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
Tout d'abord, le groupe PLR remercie le bureau d'être ici à Choëx et fier de participer à ce moment historique. Le groupe PLR a analysé la demande et en s'appuyant sur les recommandations de la commission accepte l'entrée en matière. Du moins, une question subsiste : est-ce que les services cantonaux ont été consultés concernant la construction des archives ? Construire aux normes est fondamental et s'appuyer sur l'expérience d'autres structures l'est tout autant. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers Municipaux, chères et chers Collègues,
Inscrit au budget depuis 2010, le montant nécessaire à la réalisation des locaux d'archives avait été radié de l'exercice 2017 par la Municipalité, en partie à la demande de notre assemblée suite aux nombreuses injonctions visant à prioriser et mieux anticiper la réalisabilité des investissements. Mauvaise pioche, pour cette fois, mais nous saluons, tout de même la démarche. Si le montant total articulé nous paraît élevé, il demeure, selon toute vraisemblance, conforme aux prix du marché. La nécessité d'un tel local n'est plus à démontrer et sa réalisation nous mettra, enfin, en accord avec la législation cantonale. Le groupe DC remercie la commission Edilité et Urbanisme pour la qualité de son rapport et accepte l'entrée en matière ainsi que la demande de crédit complémentaire. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Woeffray. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,
Après avoir pris connaissance de la demande de réactivation du crédit complémentaire pour les locaux d'archives sur la parcelle N° 734, au lieu-dit Crochetan, notre groupe a bien saisi les enjeux et impératifs de ce projet. Au passage, nous remercions la commission pour son travail. Néanmoins, quelques questions restent en suspens concernant ces nouveaux locaux et leur utilisation. Nous vous en faisons part ici : faudra-t-il engager ou augmenter le pourcentage d'occupation de notre archiviste actuel ? Si oui, peut-on avoir des chiffres et informations. Concernant la salle de consultation, comment va-t-elle être utilisée ?



Dans quelles circonstances ? Par qui ? Pour qui ? Quelles seront les heures d'ouverture ? Comment ces locaux seront-ils utilisés concrètement ? Quelles seront les démarches à faire afin d'y avoir accès ? Quid du grand local de réunion supplémentaire, comment la Municipalité imagine son utilisation, prix, disponibilités, etc. ? Quels seront les coûts de fonctionnement de ces locaux ? Comparativement à la gestion de nos archives, aujourd'hui, qu'est-ce que cela va engendrer comme coûts réels et estimés ? Qu'en est-il des 800 signatures récoltées en 2012 ? Ont-elles été considérées ou ont-elles directement participé à chauffer les Montheysannes et Montheysans ? En attendant de pouvoir y voir un peu plus clair, notre groupe accepte l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Raboud. Mme Franz.

Intervention de Mme Anne- Laurence Franz (ADG)

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM., chers Collègues, Oui, le groupe ADG accepte la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de locaux d'archives à usage de la commune. Ainsi, nous sommes d'accord d'inscrire, au budget 2017, un crédit d'engagement brut de 2'555'000 francs. Par contre, là, où nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est avec les conditions auxquelles les 1'000 m2 de la parcelle communale 734 sont cédées.

En effet, les conditions ou plutôt, devrait-on dire, la condition qui est de vendre à 1'500 francs le m2 avec la construction de locaux d'archives, ne correspond en rien au premier projet de la Fondation "L'Artisane Nouvelle". Les Conseillers Généraux qui ont approuvé le budget 2017, et par voie de conséquence la recette au patrimoine financier de 1'650'000 francs, avaient connaissance de ce projet datant de 2009. Le projet de la Fondation "L'Artisane Nouvelle", maître d'ouvrage d'utilité publique, qui nous avait été présenté au Conseil du 9 novembre 2009, par notre Président, M. Stéphane Coppey, alors en charge du dicastère social, était tout autre et avait une visée sociale. Il avait été dit que vu l'exigüité des locaux du CMS et qu'étant donné que le Conseil Municipal reconnaissait le manque pour la ville de Monthey d'une structure tel qu'un foyer de jour, la cessation d'une partie de cette parcelle 734 se ferait à la condition que les futures constructions soient en partie dévolues à une utilisation sociale. Il y était donc prévu les locaux pour le CMS, un foyer de jour et des appartements protégés. De plus, lors de cette présentation, le prix du terrain annoncé pour cet arrangement était bien inférieur et avait été baissé afin d'y intégrer la notion de bâtiment à intérêt public. (feuille 208). Au vu de ce que nous connaissions et de ce qui nous avait été présenté, vous comprenez pourquoi ce soir, nous ne sommes pas d'accord (de céder cette parcelle communale à cette condition) ! Nous sommes d'autant plus contrariés puisque notre groupe a toujours suivi attentivement ce dossier en posant des questions lors des budgets et comptes. Par exemple, au budget 2016, nous avons relevé, dans notre entrée en matière, le fait que le compte « Foyer de jour » avait disparu et avons eu comme réponse, je cite notre Président : "*...une solution semble se dessiner et, une chose où nous sommes tous d'accord, nous avons un besoin urgent de ce foyer de jour, et que dès lors, nous devons travailler pour avoir une telle infrastructure pour nos concitoyennes et concitoyens*". Notre première question : comment est-il alors possible de se retrouver, ce soir, dans cette situation ? Plus de foyer de jour, juste



une convention avec l'EMS La Charmaie, et plus de projet intergénérationnel ! Si la convention avec Collombey-Muraz répond à un besoin urgent, elle représente cependant une offre fragmentée et dispersée par rapport aux besoins à long terme que représente le vieillissement de la population. La commune ne va-t-elle pas à l'encontre des besoins actuels et futurs ? Mais, en plus de tout cela, ce qui nous agace aussi fortement et que nous trouvons scandaleux, c'est que la commune cède cette parcelle communale, centrale et stratégique uniquement contre un joli pactole et la construction de locaux pour les archives ! Le postulat développé par notre groupe en 2012 et accepté par une large majorité du législatif, demandait au Conseil Municipal de mettre en place une politique proactive en matière de logements ; politique qui doit assurer un développement du parc immobilier montheysan harmonieux et répondant aux besoins de la population dans sa globalité. Ainsi, la Municipalité peut-elle donc nous dire qu'elles ont été les démarches entreprises, en 2016, avec la CAPAV, afin que la commune puisse garantir qu'une partie des logements qui seront construits sur cette parcelle, répondra bien aux besoins ainsi qu'aux moyens financiers de la population locale ? Cela nous paraît essentiel car, premièrement, le Conseil Municipal se doit de respecter le mandat demandé par le biais de ce postulat "logement". Deuxièmement, nous observons clairement aujourd'hui avec, par exemple, les appartements "Jardins de Louis" que la loi du marché ne fonctionne pas ! En fonction des réponses et des explications qui nous seront données ce soir, notre groupe demandera une interruption de séance ou il sera laissé la liberté de vote sur cette demande de réactivation du crédit d'investissement pour les locaux d'archives, à savoir un crédit de paiement de 1'055'000 francs et des recettes d'investissement de 1'500'000 francs. Le groupe ADG remercie la commission Edilité & Urbanisme pour son travail et son rapport faits dans l'urgence. Le groupe de l'Alliance De Gauche accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Mme Franz. Je salue l'arrivée de Mme Christelle Lovisa, et je passe la parole au Président de la commission M. Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo, Président de la commission Edilité & Urbanisme

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chers Collègues,
La commission Bâtiments & Urbanisme a donc pu étudier en une seule séance cette demande de réactivation d'un crédit d'investissement, tout en tenant compte de ses tenants et de ses aboutissants. Elle a pu le faire en un temps limité, car il ne s'agit pas, et vous en conviendrez, d'une question complexe demandant une longue et interminable analyse. Comme il est mentionné dans notre rapport, le montant de cette demande de crédit pour les nouveaux locaux d'archives nous a paru important, et je dirai même qu'il a paru surprenant pour certains membres de la commission. Mais suite aux explications données par notre architecte communale et les représentants de la Municipalité, nous avons finalement tous été convaincus que ce montant est justifié, en raison des prix du marché concernant les bâtiments neufs situés en plein centre-ville, des exigences techniques élevées, liées à la



conservation des documents d'archives, et aussi de la surface totale importante que représenteront les différents locaux, ces locaux qui permettront le stockage et la consultation des archives, mais aussi de faire office d'un bureau pour l'archiviste et d'une salle de conférence. Etant donné que ce montant avait déjà été intégré au budget communal sous les crédits d'investissement durant la période allant de 2010 à 2016, et qu'aujourd'hui, toutes les procédures de mise à l'enquête sont achevées au sujet de ce projet immobilier, sur la parcelle située entre l'immeuble du Crochetan et l'Avenue du Théâtre, la commission Edilité & Urbanisme a estimé qu'il n'y avait aucune raison de refuser sa réactivation, consciente que les travaux de construction pourront débiter très rapidement, et que les locaux tels que proposés seront conformes aux directives et recommandations de l'Etat du Valais en la matière. A l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 28 août dernier, la commission Edilité & Urbanisme invite donc le Conseil Général à accepter la demande du Conseil Municipal pour la réactivation de ce crédit d'investissement. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Calamo. La parole est à la Municipalité, M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, je répondrais aux remarques d'ordre général et ensuite M. Délitroz répondra aux questions d'ordre technique. Permettez-moi de vous féliciter comme l'a fait M. Bellwald, c'est un réel plaisir de me retrouver en tant que Choëland dans cette salle. Je commencerai par vous, M. Calamo, puisque vous avez présidé cette Commission Edilité & Urbanisme. Comme vous l'avez souvent répété, le laps de temps était court pour traiter ce dossier, et vous l'avez fait de manière professionnelle comme votre rapport le confirme. J'adresse un grand merci à l'ensemble de la commission pour leur diligence et la réponse rapide fournie par rapport à ce dossier.

Ce dossier se présente au Conseil Général en cours de législature, et lorsqu'il y a des montants qui viennent en cours de législature, cela signifie qu'il y a deux aspects, nous n'avons pas souhaité le prévoir dans le cadre du budget ordinaire, et deuxièmement, il y a urgence cela veut dire que nous ne pouvons pas attendre l'année suivante pour y répondre.

Cela a été répété par M. Woeffray, le dossier avait été mis dans le cadre du budget depuis 2012, et ce jusqu'en 2016, et nous avons décidé par l'absence et l'incertitude de tracer le montant, le cas échéant de revenir devant vous pour intégrer ce montant en cours d'exercice. Pourquoi ne pas avoir attendu le budget 2018 ? Les investisseurs souhaitent commencer, et évidemment que cela change la donne si nous excavons 500 m² supplémentaires ou pas. Ils sont dans l'attente de la décision de savoir si nous acceptons ces archives ou non avant de débiter les travaux.

M. Bellwald, vous avez amené une question intéressante par rapport aux normes de constructions. Je crois que c'est une structure particulière. Sachez que le service Bâtiments & Urbanisme a donné un mandat notamment en lien avec notre archiviste pour déterminer toutes les qualités de réalisation du bâtiment. Lorsque nous parlons d'archives, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte ; gestion des lieux, l'humidité, températures etc. Nous devons être extrêmement vigilant et une



analyse avait été faite, mais la soumettre au canton qui a déjà une expérience au niveau des archives est une bonne idée et c'est quelque chose que nous pouvons réaliser très rapidement pour être sûr que tous nos calculs et notre analyse faits en collaboration avec notre archiviste se révèle fondée.

M. Woeffray vous l'avez redit, j'ai repris les explications par rapport à cette radiation du montant dans le cadre du budget 2017, nous nous retrouvons aujourd'hui devant le Conseil Général, cela nous permet de rediscuter et de redéfinir ce dossier qui pendant un certain laps de temps a subi des changements au niveau du Conseil Municipal et au niveau du Conseil Général.

M. Raboud sachez que nous avons déjà un archiviste qui est rémunéré par un montant forfaitaire mensuel. Si nous voulons accélérer la qualité de notre archivage, il est possible que l'on doive augmenter le pourcentage de son temps de travail. C'est à ce moment que se posera la question, ce ne sera pas dans le cadre du budget, mais contrairement à d'autres structures que nous construisons, telle qu'une école supplémentaire et qu'il est possible de chiffrer les engagements. Dans le cas précis, c'est une question politique : va-t-on accélérer notre archivage ou pas ?

J'ose espérer qu'avec une surface de plus de 500 m² à notre disposition et avec une salle de travail au rez-de-chaussée, nous irons jusqu'au bout de la démarche et nous aurons vraisemblablement une augmentation vraisemblablement sous réserve et cela viendra devant vous lors de l'acceptation du budget, une augmentation de l'engagement de notre archiviste ou de notre complément d'archiviste si la disponibilité de notre archiviste actuel ne le permet pas.

Les visites seront ouvertes à toutes les personnes intéressées, ce ne sera pas un lieu tel que la médiathèque, mais les visites auront lieu uniquement sur rendez-vous et accompagné de l'archiviste. Nous savons pertinemment que lorsque nous commençons à toucher à ces documents sensibles, il est important d'avoir une rigueur dans la gestion et dans l'utilisation de ces archives. En d'autres termes, il n'y aura pas d'ouvertures fixées de manière hebdomadaire, ce sera uniquement sur rendez-vous, en lien avec l'archiviste.

Notre historien, M. Posse me rappelle qu'aucune des signatures récoltées en 2011, n'a été déposée à la commune officiellement. Ce dossier, dans le cadre des élections 2012, n'est jamais revenu sur la table du Conseil Municipal, et de surcroît chaque année jusqu'en 2016, nous avons remis au budget la cession de cette parcelle avec les archives, et systématiquement jusqu'en 2016, le Conseil Général a confirmé l'acceptation de la cession de principe.

Mme Franz, je vais faire un petit historique, car je crois que vous avez oublié passablement d'éléments dans l'évolution du dossier, que vous devriez quand même connaître, puisque vous êtes Conseillère Générale de longue date. C'est un dossier qui a débuté en 2009, car le CMS était à l'étroit. Ce n'était pas une construction d'ordre social, mais une construction d'ordre administratif. Le but était de déplacer le CMS dans des nouveaux locaux.

Le CMS travaillant avec l'EMS, l'opportunité s'est présentée de construire un foyer de jour. Nous savons que dans un CMS, même si y a un aspect purement administratif, il y a des infirmières à domicile qui passent régulièrement ramener leurs rapports. En plus du lien administratif, il y a un lien avec l'encadrement médical que nous pouvons retrouver au niveau des infirmières. Cela faisait sens de dire que nous devons avancer sur un foyer de jour, les foyers de jour sont des structures qui sont complémentaires au maintien à domicile et qui sont extrêmement importants. Nous avons fait une démarche avec Collombey-Muraz et



nous nous en réjouissons, car une des conditions est remplie (entre -12 et 15 places), et nous savons pertinemment que sur le long terme cela ne sera pas suffisant et que nous devons trouver d'autres lieux. Le départ de cette réflexion était que le CMS devait se déplacer et que ce lieu était approprié.

Au vu de la longueur de la procédure 2008-2009, le CMS qui avait réellement besoin de place avait trouvé une formule, et c'est là que vous m'étonnez, puisque vous savez très bien que des crédits ont été engagés pour rénover le rez inférieur du bâtiment du Cotterg pour assurer au CMS une place suffisante. Le CMS a toujours été très clair, s'il pouvait utiliser à la fois le rez inférieur et le dernier étage, et ce se sera le cas dans quelques mois puisque le service de la curatelle ira dans d'autres bureaux, à ce moment-là le bâtiment du Cotterg aura une dimension suffisante pour l'ensemble du CMS. Le CMS a renoncé à aller dans ce bâtiment, il y a maintenant quelques années, puisque vous avez voté un crédit pour la rénovation. Du coup, évidemment qu'un foyer de jour en plein milieu d'un bâtiment sans structure médicale peut faire sens. Nous pouvons encore discuter avec la caisse de pension (CAPAV) qui va investir dans ce bâtiment, si nous pouvons encore avoir la surface qui était prévue, je pense que cela soit encore possible. Je ne suis pas sûr qu'au niveau de la gestion se soit le meilleur emplacement, du moment que le CMS ne soit pas présent dans ce bâtiment, et je pense qu'il y a d'autres projets qui seraient intéressants. Vous me direz que lorsque nous sommes dans les projets, nous ne faisons que reporter et qu'il y a bientôt urgence dans ce genre d'infrastructures à Monthey. Cela n'a pas de sens de mettre un foyer de jour sans CMS dans une surface commerciale à louer.

Je rappellerais, vu que vous avez parlé d'appartements protégés, que c'était un souhait de la fondation l'Artisane mais qui ne s'était pas engagée, la presse avait relevé qu'un EMS se construirait, ce qui était complètement faux ! La Fondation avait dit qu'elle gérerait des appartements protégés pour des personnes à mobilité réduite, nous adapterons nos appartements, mais ce n'était pas une obligation. C'était vraiment ce lien foyer de jour et CMS qui était très intéressant pour un service public de qualité. Suite à cela, pour la commune, il n'y avait plus cet aspect social par rapport au foyer de jour, et il était exclu que la commune fasse une réduction sur le prix de vente. L'idée n'est pas que la commune s'enrichisse ou « gonfle » ses prix. Nous avons estimé que la vente à 1500 francs le m² était tout à fait normale, même que c'est une caisse de pension, et même, si le but est de mettre ensuite les appartements en location et que nous n'aurons pas de PPE avec des propriétaires. Il n'en demeure pas moins que nous ne devons pas faire de geste à ce niveau, et que cela nous paraissait logique de passer de 700 francs à 1'500 francs. Pour répondre à votre question, oui un foyer de jour est en collaboration avec Collombey-Muraz et fonctionne bien, oui, ce foyer de jour n'est pas suffisant pour une ville de 18'000 habitants. Nous sommes en réflexion entre le CMS et l'EMS, et tout cela chapeauté par M. Thétaz, pour trouver un nouvel emplacement pour doubler cette offre. Nous savons qu'un grand foyer de jour n'est jamais agréable, il est préférable d'en avoir plusieurs. Je ne pense pas que ce soit le meilleur emplacement, maintenant qu'il n'y a plus le CMS dans ce bâtiment, pour y intégrer un foyer de jour. Maintenant, si cela est votre souhait, je peux toujours reprendre contact avec la CAPAV et le cas échéant mettre un foyer de jour à cet endroit. Je vous garantis que nous sommes toujours en réflexions par rapport à une structure complémentaire qui est un besoin pour l'ensemble de la collectivité montheyenne. Ai-je répondu à toutes vos questions Mme Franz ?



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)

Les démarches par rapport aux terrains et aux constructions ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Par rapport au marché, vous avez dit que les appartements de « Jardins de Louis » ne se louaient pas. Sachez que j'ai été interpellé par la presse qui, elle-même, s'est fait interpellé par des agents immobiliers en disant : c'est un scandale vous bradez les prix des « Jardins de Louis » on met les loyers gratuits durant 5 mois et les loyers sont moindres que dans d'autres bâtiments neufs.

Nous sommes en train de voir qu'avec les « Jardins de Louis » que le marché arrive à se réguler de lui-même. C'est vrai que nous étions pendant une certaine période, dans une situation un peu délicate avec les bâtiments neufs. Dans les anciens bâtiments, nous retrouvons des loyers abordables et dans les nouveaux bâtiments, nous nous retrouvons avec quelques difficultés dues aux loyers élevés. Nous voyons que justement avec ces 200-220 appartements qui vont arriver dans les prochaines semaines, nous avons une régulation. Pour l'instant, nous n'avons pas de bases légales, dans ce cas précis, nous sommes propriétaire du terrain, mais à nouveau, c'est la preuve qu'il y a une certaine régulation. Si nous faisons de telles démarches, et c'est possible que nous y arrivions un jour, il faudra encore qu'il y ait une crise de ce côté-là, il faudra que nous cadrions légalement de telles démarches. Ce n'est pas le tout de dire on vous vend le terrain et vous construisez des appartements, mais de quelle manière les calcule-t-on ? L'investisseur doit aussi avoir sa rentabilité, nous parlons de caisse de pension et d'une certaine marge de manœuvre par rapport à une PPE où nous aurions x propriétaires pour tant d'appartement. Je suis content car la caisse de pension de la commune de Monthey investit dans l'immobilier direct.

Nous devons avoir un certain rendement et c'est la raison pour laquelle nous estimons que nous ne devons pas faire pression ou avoir une telle influence sur le cadre de la vente, c'est en tout cas l'option que nous avons prise. Nous n'avons pas discuté dans ce sens-là dans le cadre de ce dossier, tout simplement, parce que justement, nous avons cet exemple, et vous avez évoqué vous-même, Les Jardins de Louis, étonnement d'une autre manière en disant que ce ne régule pas le marché, justement nous voyons que cela régule le marché, n'en déplaise à certains agents immobiliers, qui eux s'offusquent de cette situation. En quelques mois, nous avons eu un renversement de situation en faisant toujours très attention, c'est bien de travailler à chaud, mais regardons l'historique, rappelons que dans les années 1990, il y avait 600 appartements vides à Monthey et que quatre ans après il n'y en avait plus. Dans quelques années ou dans quelques mois, il y aura peut-être passablement d'appartements vides à Monthey, donc pour nous, il est prématuré d'interdire aussi drastiquement et de manière aussi influençable sur de tels dossiers, notamment sur la gestion immobilière d'appartements, puisque ce sont ces derniers que vous ciblez plus particulièrement. Pour le surplus, M. Délitroz répondra aux questions de détail. Merci Mme la Présidente.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?



L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Mme Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)

Mme la Présidente, MM. les Municipaux,

Je vais répondre aux remarques qui ont été faites suite à l'entrée en matière et aux questions que nous avons posées. Tout d'abord, si j'ai dit que le projet était social, c'est parce que j'ai la chance de posséder ce dossier, puisqu'en 2009, je faisais partie de la commission sociale et il avait été présenté ainsi. Le groupe a été informé de ce projet et nous avons dit cela en toute connaissance de cause.

Concernant les locaux au sous-sol du CMS, on nous les a toujours présentés comme provisoires et que c'était pour compenser l'exiguïté des locaux du CMS. Je n'en ai pas parlé dans l'entrée en matière, puisqu'il est dit dans le rapport que le foyer de jour n'avait plus besoin de locaux. Maintenant, est-ce qu'un foyer de jour doit-il être obligatoirement lié avec un CMS ? Ça ne je sais pas, je crois que dans le canton du Valais, il existe des foyers de jour qui ne sont pas liés avec un CMS.

S'il y avait eu une vraie volonté d'avoir un foyer de jour, vous auriez entrepris des négociations avec la CAPAV en 2016. Est-ce que vraiment, il y a la volonté d'avoir un foyer de jour à cet endroit ? Ou cela est-il remis à je ne sais pas quand ? Je crois que la population de plus 50 ou 60 ans attendent des structures valables pour cet âge-là. Concernant le terrain, vous avez dit que vous ne rentriez pas en discussion, mais nous avons tout de même déposé un postulat qui demande une réflexion, et j'aimerais savoir quel type de négociation vous faites, lorsque vous arrivez à 1'500 francs le m². Aucune négociation ? Y aura-t-il des appartements à loyers abordables ou une démarche au niveau du prix du terrain ? Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Mme Franz. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. Mme Franz, effectivement la commission sociale a été contactée puisque, lorsque nous déplaçons le CMS et que nous faisons un foyer de jour, il y a une notion sociale. Le CMS se sont principalement des bureaux, il y a une notion administrative dans la construction de ce bâtiment notamment du rez inférieur et du rez supérieur.

Par contre, je tombe des nues d'apprendre que l'investissement à 900'000 francs étaient à titre provisoire pour un agrandissement du sous-sol ! Je me suis vite tourné vers M. Moulin pour lui demander s'il avait parlé de provisoire. Je me vois mal investir dans une structure à 900'000 francs pour quelques semaines, quelques mois ou même quelques années en attendant une construction. Il était très clair au sein de la Municipalité, peut-être moins au sein du Conseil Général que l'aménagement du sous-sol était lié au fait que le CMS restait à cet endroit.

Par rapport à l'emplacement du foyer de jour, je le répète, le foyer de jour est utilisé comme son nom l'indique, pendant la journée, et pendant les ouvertures du



CMS, et c'était réellement parce que le CMS se déplaçait que nous avons eu l'idée de mettre le foyer de jour à cet endroit.

Une fois que le CMS a pris la décision de rester au bâtiment du Cotterg, pour nous, effectivement, ce n'était pas la bonne solution de mettre le CMS à cet endroit et c'est pourquoi, nous n'avons pas prolongé les discussions avec la fondation l'Artisane, puisque le transfert fondation l'Artisane-CAPAV ne date que de quelques mois, où effectivement la fondation l'Artisane pour des questions d'organisation du bâtiment a décidé de leur céder l'ensemble du dossier. En l'absence de toute structure d'ordre d'accompagnement médical dans ce bâtiment, il ne me paraît pas judicieux d'avoir un foyer de jour. Le revers négatif c'est que nous reportons la réflexion. Nous avons avec une excellente collaboration concernant le foyer de jour avec Collombey-Muraz, et cela nous permet de souffler. M. Thétaz me confirme que c'est un foyer de jour qui est quasi complet, mais pas tout à fait, il reste encore quelques places, mais qui fonctionne très bien. Réfléchissons à la suite, mais je pense que ce n'est pas le meilleur endroit que d'installer le foyer de jour dans ce bâtiment.

Par rapport aux démarches financières, nous n'avons pas pris de disposition. Vous avez déposé un postulat qui a été accepté, et nous devons réfléchir dans ce domaine. Pour nous, et cela avait été dit par M. Moulin, c'est de collaborer avec les différentes organisations, dont la fondation de l'Artisane et d'autres fondations qui investissent dans l'immobilier avec le résultat que nous connaissons à Monthey, avec passablement de loyers abordables. L'idée est de poursuivre dans cette démarche, mais de faire du chantage de cette manière et de fausser et de prendre des risques d'avoir des rendements avec une caisse de pension, qui est en plus une caisse cantonale, d'avoir des difficultés de rendement, c'est un pas que nous avons décidé de ne pas franchir parce que nous voyons qu'il y a une stabilité et une redéfinition de la notion des loyers dans le cadre de la ville de Monthey ou de l'ensemble de la commune.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ? Mme Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

M. le Président, MM. les Municipaux,
Juste une question pour information. La commune a-t-elle étudié un autre projet ailleurs pour ce local d'archives ? Si non, était-elle liée avec les investisseurs pour ne garder que cette option ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Mme Multone. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. Mme Multone, il y a eu d'autres démarches, je me souviens que j'étais assis à votre place entre 2000 et 2004, et il y avait le projet de la Tonkinelle qui est excavée uniquement sur une moitié du bâtiment et toute une réflexion était faite pour excaver l'autre moitié. Cela fait 15 ans que nous parlons



des archives, c'était déjà une urgence en 2002-2003, cela l'est tout autant aujourd'hui. Ensuite, il y a eu dans le cadre du projet du Mabillon, une volonté d'y mettre les archives, mais finalement, l'école de musique utilise l'ensemble du sous-sol, et du coup, il n'y avait plus de place pour les archives.

Nous avons systématiquement reporté, et ce sont les deux dossiers qui me viennent à l'esprit, où nous avons analysé l'opportunité de mettre nos archives. Maintenant, nous arrivons avec un dossier qui est prêt et nous pouvons aller de l'avant.

Le bâtiment va se construire et l'important pour les investisseurs, c'est de savoir si nous décidons de mettre les archives ou pas. Comme je l'ai dit, les archives sont au 2^e sous-sol, donc dès le début des travaux, il faudra que l'on sache si nous excavons ou pas les 500 m² supplémentaires pour les archives ou pas. Ce n'est directement lié au bâtiment lui-même puisqu'il y a uniquement cette partie qui est publique.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. le Président. Y a-t-il encore une demande de parole ? Mme Franz.

Intervention de Mme Anne- Laurence Franz (ADG)

Mme la Présidente, je demande une interruption de séance d'environ 5 minutes si elle est acceptée.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Oui quelles sont les personnes qui sont d'accord pour une interruption de séance sachant qu'il faut le 1/10^e des membres présents ? Merci nous interrompons la séance pour 5 minutes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci de reprendre place s'il vous plait ! Nous allons passer au vote.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous refusez la demande de crédit d'investissement de 2'555'000 francs pour la dotation de locaux d'archives, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

La demande de crédit d'investissement est donc acceptée par 41 oui, 0 non et 12 abstentions.

Mme Franz ?

Intervention de Mme Anne- Laurence Franz (ADG)

Je m'excuse, je n'ai pas été attentive, et je n'ai pas entendu votre première question concernant les personnes qui s'opposent à la demande de crédit d'investissement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons revoter.



Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous refusez la demande de crédit d'investissement de 2'555'000 francs pour la dotation de locaux d'archives, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous acceptez la demande de crédit d'investissement de 2'555'000 francs pour la dotation de locaux d'archives, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

La demande de crédit d'investissement est donc acceptée par 37 oui, 7 non et 9 abstentions.

Nous passons maintenant au point

3. Présentation par les TPC SA pour le réaménagement de la ligne AOMC

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

J'ai le plaisir de passer la parole à M. Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Mme la Présidente, chers membres du Bureau, Mmes et MM. du Conseil Général, chère Collègues, Mmes et MM. les membres du groupe de Mobilité Chablais LATE, les anciens élus de notre commune voisine de Collombey-Muraz,

Le projet qui va vous être exposé dans un petit moment est prépondérant déterminant, et majeur. Je crois que nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder en parlant des plans directeurs, il y a quelques années. C'est tout simplement la mise en site propre de ce que les plus vieux d'entre nous appellent le « tracassé ou traptésé » qui traverse le paysage depuis quelques générations.

Ce n'est plus au stade de projet mais déjà au stade d'un chantier puisque les travaux ont déjà été adjugés comme des sondages, des forages du côté du quartier de Gessimo. Cet ouvrage va redéfinir profondément la mobilité de l'agglomération de Monthey et Collombey-Muraz. Ces projets sont imbriqués à trois endroits géographiquement bien définis. Le premier est le secteur de la gare de Monthey avec le déplacement du terminal Bertschi, et actuellement, un projet est en cours, c'est celui de l'étude test de la place de la gare de Monthey. Le deuxième secteur géographique est celui de Gessimo, ex Giovanola, avec la suppression du passage à niveau de Clos-Donroux, et la redéfinition d'une future éventuelle halte et un parking d'échange dans ce domaine, qui est notamment voué à l'industrie et à un secteur intermédiaire. Le troisième se trouve à la hauteur du Corbier et de Saint Didier avec la suppression de passages à niveaux, du fameux carrefour et du pont du Remblai qui est, vous l'avouerez, dangereux et contraignant pour la mobilité depuis de nombreuses années. La variante « T » qui a été adopté à l'unanimité des membres de l'exécutif de Collombey et de Monthey, il y a déjà un an et demi sauf erreur, concerne d'une part, le déplacement de l'AOMC, et d'autre part, la suppression et la création de mobilité alternative pour supprimer la majorité des passages à niveaux dangereux résiduels. Ce que je trouve intéressant dans l'évolution de ce dossier, c'est que dans les premières discussions que nous avons



eues ici, nous parlons du déplacement de l'AOMC, dans l'ordre du jour de ce soir, il est écrit réaménagement de la ligne AOMC, sauf erreur, et concernant le titre de la présentation que nous ferons MM. Praz et Favre ce soir, il sera question de sécurisation de l'AOMC. Tout est dit dans cette chronologie, nous parlons de sécurité, vous connaissez tous cette ligne et son tracé, et c'est quasiment, quelque chose qui est unique en Suisse romande. Nous allons aller vers des jours meilleurs à ce niveau-là, il y a eu des drames ces dernières années, et je crois que la sécurité est aussi le sujet à ne pas occulter dans ce projet, c'est la sécurisation de cette ligne.

Les interlocuteurs aborderont le financement tout à l'heure, tous les voyants sont au vert. Nous parlons de 150 millions, et j'inclus là-dedans ce que nous appelons le barreau routier, c'est la traversée qui inclus Gessimo qui passera sous le Tonkin et qui ressortira à la hauteur de Manor. Le 85% de financements seront pris en charge par l'Office Fédéral des transports et les 15% restant seront à charge du canton et des communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Pour terminer, n'oublions pas l'objectif de tous, ce projet a été généré dans les projets d'agglomération, et il vise avant tout à augmenter l'attractivité de la mobilité ferroviaire, car vous le savez le temps de trajet qui relie le centre de Monthey au OEB ferroviaire d'Aigle va être ramené à 11 ou 12 minutes. Tout est dit dans ce teaming, puisque nous aurons bientôt, je l'espère, un RER entre ces deux petites métropoles chablaisiennes.

Je ne vais pas rallonger et j'invite, M. Grégoire Praz, Directeur des Transports Publics du Chablais ainsi que M. Grégoire Favre chef de projet pour la présentation de ce projet de sécurisation de l'AOMC.

Intervention de M. Grégoire Praz, Directeur des TPC

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes et MM., les Conseillers Généraux, Mmes et MM. du public,

Merci de nous offrir la possibilité de vous présenter ce projet de vive voix, je crois qu'il est primordial pour notre compagnie, mais il est aussi important pour la région. En introduction M. Cottet a presque déjà tout dit, nous allons vous donner les détails techniques, mais surtout n'hésitez pas, nous sommes aussi présents pour répondre à vos questions. Ce projet, nous devons le réfléchir pour les 100 prochaines années, il est important de savoir que dans le domaine ferroviaire nous devons réfléchir à long terme et surtout pour les années futures. Actuellement, nous parlons de PRODES et de l'horizon 2030-2035, et c'est maintenant que les investissements sont planifiés pour cet horizon. Vous voyez donc, que dans le ferroviaire, nous devons regarder assez loin pour avoir le temps de réaliser cette infrastructure.

Voir slides annexés

Sur ce slide, vous voyez que nous sommes vraiment plus proches, puisque nous avons l'objectif de déposer la mise à l'enquête vis-à-vis de la Confédération pour le début de l'année 2018.

Pour nous ce projet, comme il a été dit, est avant tout une sécurisation du tracé. Nous voulons passer, pour reprendre l'expression du « tracassé » à un véritable RER, donc un véritable train qui va desservir l'agglomération et faire la liaison entre Monthey et Aigle. C'est vraiment la colonne vertébrale de l'agglomération que nous voulons mettre en place. Le deuxième objectif, est la mise en conformité de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) avec tout ce qui est axé sur la mobilité



réduite, vous voyez l'image des véhicules, non seulement, nous parlons d'infrastructures, mais nous parlons aussi de véhicules. Avec la LHand nous devons mettre en conformité pour fin 2023, c'est l'objectif imposé par la mise en vigueur de cette loi. Pour nous, il est important d'avoir une vue sur l'ensemble du projet ainsi que sur l'ensemble de la ligne, est aussi, d'enlier cela avec le matériel roulant. C'est la seule ligne TPC où nous avons du matériel roulant neuf, en conformité avec cette loi (LHand), avec 7 rames GTV qui permettent d'avoir un accès aisé. Maintenant, nous devons réfléchir pour toutes les haltes et les gares, pour avoir un accès à niveau, afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder facilement à nos gares. Toutes nos gares doivent être mises en conformité et nous profitons de ce projet pour le faire. Le dernier objectif pour nous est clair, pour être attrayant, nous devons diminuer le temps de parcours, nous devons arrêter d'être un petit train qui passe partout et qui prend son temps. Nous devons être efficace et gagner en efficacité. M. Cottet a parlé de 11 minutes, l'objectif est d'être en dessous des 15 minutes, pour arriver à terme, à faire une liaison au ¼ d'heure entre Monthey et Aigle. Voilà les contraintes techniques que nous posons à ce projet et les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous allons regarder maintenant les détails et je vais passer la parole à M. Grégoire Favre qui est notre chef de projet 2021, nous verrons que l'échéance va un peu plus loin que 2021, mais il va pouvoir vous montrer tout cela en détail, et n'hésitez pas à poser des questions.

Intervention de M. Grégoire Favre, Chef du projet aggro

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter un peu plus en détail le projet, tel qu'il est aujourd'hui. Pour rappel, dans la planification et comme l'a dit M. Cottet, la variante « T » a été acceptée, par les deux exécutifs, par le canton du Valais, ainsi que par l'Office Fédéral des Transports (OFT). L'acceptation date de fin 2014 début 2015, ensuite, il a fallu préparer tout ce qu'il fallait pour lancer les études et ces dernières ont démarré début 2016, c'est pour cela que nous parlons d'AOMC 2021, c'est un terme un peu décalé, vous le verrez dans la planification, mais rassurez-vous nous sommes toujours dans AOMC 2020 et quelques mois.

Vous connaissez certainement le projet en général, mais je profite pour le rappeler, comme vous pouvez le voir sur ces slides, en noir le tracé tel qu'il est aujourd'hui, en site banal sur une grande partie entre Collombey et le début de la commune de Monthey, puis en site propre jusqu'à Monthey-Ville, avec les différentes haltes du Corbier, de Collombey-Village, Monthey en Place et de Monthey-Ville. C'est effectivement ce trajet (voir slides) qui doit être sécurisé avec des passages à niveaux importants à la hauteur de la route de Montagnier et route de Saint Triphon, plusieurs passages à niveaux de la commune de Collombey-Muraz, le passage à niveau extrêmement compliqué pour le départ sur la route de la Vallée, le passage à niveau des Marmettes. L'objectif est de sécuriser tous ces passages à niveaux ainsi que le site de Collombey.

Vous pouvez voir ici le projet du Corbier qui va être en souterrain, pour ensuite passer sous la route de Montagnier. Nous profitons de rétablir une halte qui compensera certainement les haltes actuelles du Corbier et de Collombey-Village. Nous passerons parallèlement à la voie CFF, toujours de manière souterraine et nous ressortirons au dernier moment pour permettre de passer par-dessus la route de la vallée, pour aller tout droit, parallèlement à la gare CFF pour arriver jusqu'à la gare de Monthey avec un retour en doubles voies sur ce que nous appelons Monthey-Giovanola et le départ sur la liaison du Val d'Illiez. Il y a donc 4



suppressions de haltes, 3 nouvelles haltes et un tracé complètement sécurisé, puisque tous les passages à niveau, nous verrons, celui dont nous ne pouvons pas passer en souterrain de l'avenue de Clos-Donroux, sont supprimés, il n'y a plus de conflits possibles entre le rail et la route. En résumé, 2,8 km de nouveau tracé dont environ 1 km en souterrain et 3 nouveaux points d'arrêts qui remplacent les 4 points d'arrêts existants.

C'est un projet relativement complexe, techniquement une organisation importante a été mise en place avec au niveau stratégique, un comité de pilotage, présidé par M. le Conseiller d'Etat Melly, dont font partie les deux Présidents des communes, MM. Coppey et Buttet, le directeur des TPC, M. Praz et un représentant des CFF, puisque nous touchons à leurs infrastructures de manière importante. Ce sont eux qui sont en charge des grandes décisions, des grandes orientations et également aussi de la communication au sens large, nous y reviendrons un peu plus tard. Au niveau opérationnel, il y a un comité technique de coordination qui touche les mêmes entités, canton du Valais, commune de Collombey-Muraz, commune de Monthey, mais cette fois avec les chefs de service dont Mme Chaperon et M. Comte pour la commune de Monthey, M. Udressy pour la commune de Collombey-Muraz, moi-même (Grégoire Favre) pour les TPC, M. Pellissier pour le canton du Valais ainsi que les représentants des CFF. Ce comité s'occupe de s'assurer que tous les projets et les acteurs sont parfaitement coordonnés pour arriver à un projet abouti. En dessous, vous trouvez les côtés techniques, avec la direction des projets des TPC, ainsi que nos mandataires. Nous avons une quinzaine de mandataires qu'il faut bien sûr coordonner, et tous les intervenants externes au niveau des tiers publics, comme les communes, CFF, services experts, etc. Cela implique une grande organisation, vous pouvez voir que ce schéma a l'air de rien, mais il résume toute la complexité du projet. En rouge, vous voyez le tracé de l'AOMC dont je vous ai parlé. En parallèle au tracé de l'AOMC, nous devons dévier le chauffage à distance, dont une partie est très récente. Pourquoi ? Parce que nos infrastructures viennent se positionner sur leurs propres infrastructures et notamment sur certaines grosses chambres qui doivent absolument être déviées. Un gros projet de modification du côté de Collombey qui impactera aussi la commune de Monthey, tout cela est en coordination avec les services communaux, et forcément le thermo réseau et la SATOM. Tout le long du tracé, les installations CFF doivent être modifiées, notamment la ligne de contact qui doit être déplacée, et notamment en gare de Monthey, les installations de sécurité doivent être modifiées pour accueillir les installations au niveau CFF.

Nous verrons tout à l'heure que nous avons paqueté le tracé de la mobilité douce, il faut donc trouver une alternative à cela. Il y a aussi les projets de tiers, que nous appelons projets connexes qui sont fortement liés à ce projet, mais qui ne sont pas dans la même procédure. Il a été fait mention de l'interface du Corbier, où nous verrons tout à l'heure, qu'une nouvelle halle souterraine est créée, il y a toute un projet d'aménagement de la zone avec du multimodal, du bus, du P+Rail etc.

Ici, vous pouvez voir les plans de quartier du « Verger », qui lui est en cours de réalisation, et qui nous a contraint à certains aménagements particuliers, dû à l'exiguïté du site. Il y a le plan de quartier « Clos-Donroux », je ne connais pas trop l'avenir de ce quartier, mais nous avons dû en tenir compte par rapport à nos aménagements puis, nous le verrons tout à l'heure, par rapport à la nouvelle traversée routière, à l'interface de Giovanola où il y aura de nouvelles haltes, et des projets de la commune de Monthey par rapport à d'autres aménagements. Ainsi qu'à la gare de Monthey, où nous avons fait une modification de la zone, avec une



modification du terminal Bertschi qui doit être déplacé pour accueillir nos installations. Il y a la mise en conformité LHand pour la gare CFF, qui sera faite par les CFF pour un nouveau projet de passage inférieur. Forcément, lorsqu'un nouveau pôle se crée au niveau des transports publics, il y a un aménagement urbain de la place de la gare qui est à l'étude maintenant avec des études « test » qui vont amener diverses solutions.

Tous ces projets en bleu, impactent fortement le développement du projet de l'AOMC d'où la complexité et d'où la nécessité d'une localisation forte. Concernant la procédure, ce sont des procédures fédérales mises en place par l'Office fédéral des transports, tout ce qui est en rouge, c'est-à-dire notre propre projet, du chauffage à distance, les infrastructures CFF ainsi que la nouvelle traversée Gessimo (RC 112) est également de la même procédure et fera partie de la procédure fédérale qui va amener à la mise à l'enquête au printemps prochain.

Les projets connexes, qui sont en bleu, sont des projets connexes qui eux suivent leurs propres procédures d'approbation et de mise à l'enquête au printemps prochain. Le projet « rouge » n'est pas dépendant du projet « bleu » ou vice versa.

Au niveau des procédures, l'objectif est de déposer le dossier à l'Office fédéral des transports en janvier 2018 qui va ouvrir la procédure et va demander aux deux communes concernées de mettre à l'enquête. Cette dernière devrait déboucher au printemps 2018, cela peut prendre deux ou trois mois, cela dépend de la charge de travail et de la complexité du dossier pour lancer la mise à l'enquête.

C'est une procédure fédérale avec expropriation, le terme fait peur, mais cela veut dire qu'il y a des acquisitions foncières à faire. L'expropriation est l'étape ultime s'il n'y a pas d'arrangement de gré en gré. C'est entre dix-huit et vingt-quatre mois de procédures, et c'est pour cette raison que nous attendons l'approbation des plans pour le deuxième semestre, voir fin 2019, et s'il n'y a pas de recours au tribunal administratif fédéral par rapport à cette décision, cela veut dire que le permis de construire entre en force et nous pourrons débiter les travaux fin 2019-2020.

Il faut environ trois ans de travaux pour réaliser cet aménagement, nous avons opté pour une mise en service différée entre le tronçon que l'on appelle « plaine » Aigle-Monthey qui devrait intervenir, si tout se passe bien selon la procédure fin 2023, et la mise en service du tronçon Champéry, une année plus tard. Pourquoi ? Pour permettre la réalisation de ce tronçon-là, en ayant déjà mis hors service l'AOMC actuelle, pour des raisons de simplification de phases avec les travaux, de complexité, de déviation de routes et aussi de coûts. Sachant que l'exploitation sur Monthey-Ville pourrait continuer pendant un certain temps pendant les travaux. Au niveau du planning en termes de communication, ce projet a été présenté aux Municipaux de Monthey et de Collombey-Muraz au mois de mai dernier. Aujourd'hui, nous sommes devant vous, et prochainement devant le législatif de la commune de Collombey-Muraz, et à partir de la fin de l'année, au plus tard début janvier, c'est-à-dire avant la mise à l'enquête, une opération grand public va être organisée pour informer la population des deux communes. L'objectif est de mettre en place un pavillon d'informations, où les autorités et nous-mêmes serons à disposition, afin de présenter le projet et de répondre aux questions du public. Il y a plusieurs centaines de propriétaires qui sont impactés par ce projet. Les négociations ont déjà débuté. L'objectif est de contacter tous les propriétaires avant la mise à l'enquête et d'entreprendre ensuite les discussions et les négociations pendant les dix-huit à vingt-quatre mois de procédures.

Concernant le financement, je crois que je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qu'a dit M. Cottet, 150 mio, c'est le devis aujourd'hui, sur la base de



novembre 2016. Ce devis a été validé et accepté par l'Office Fédéral des Transports qui en a accepté le financement avec la clé de répartition que vous voyez en dessous, 85% par la Confédération et les crédits cadre de l'OFT, et 15% à charge du canton du Valais et des communes concernées. Les 150 mio concernent tout ce qu'il y a en rouge sur ce plan, y compris, le passage sous voie qui va mettre l'alternative à la fermeture du passage de l'Avenue de Clos-Donroux.

Au niveau du devis, vous voyez sur ce slide que ce sont des plans techniques qui vont être mis à l'enquête, vous voyez ici l'intersection de la route de Montagnier et de la route de Saint-Triphon à la hauteur de Collombey-Muraz et vous voyez que nous avons ici la halte actuelle du Corbier, le plongeon souterrain pour passer sous la route de Montagnier et le carrefour sera ainsi complètement libre de circulation ferroviaire. Il y a même des projets de réaménagement de ce carrefour en différents modes. Ils sont en étude au canton en collaboration avec les communes. Concernant la méthode tranchée couverte, je ne vais pas rentrer dans les détails, nous allons creuser, nous allons bétonner et nous allons remblayer.

Concernant le Corbier, une halte souterraine se trouvera dans le grand champ devant le collège du Corbier. Cette halte viendra du carrefour de Montagnier et partira en direction de Monthey. C'est une halte souterraine avec un pied de 80 mètres de long. Tous nos quais, à terme, auront 80 mètres de long pour permettre de recevoir deux unités des rames GTV, qui font 40 mètres chacune, et une liaison avec la surface qui permet de relier les deux côtés de la route de Collombey par rapport à la halte CFF, qui va aussi remplacer le petit passage souterrain actuel, qui n'est plus aux normes, et qui permet aussi de desservir la halte CFF de Collombey. Tout cet aménagement va créer un espace de transit et de mobilité entre les côtés est et ouest de la commune de Collombey-Muraz par rapport à la ligne CFF.

Concernant la route de Saint-Didier, lorsque nous avons repris ce projet fin 2014, le projet était de supprimer ce passage à niveau et de le remplacer par un train semi enterré. Cela posait différents problèmes, notamment de circulation et de transit pour la commune et vous voyez que par rapport à la proximité de ces immeubles, il y aurait eu un train supplémentaire entre la ligne actuelle et les bâtiments. Ces deux contraintes nous ont fait étudier une solution enterrée, donc la solution enterrée va être prolongée jusqu'à l'aplomb de cet immeuble, pour ensuite remonter et passer par-dessus la route de la Vallée et prolonger son trajet jusqu'à la gare de Monthey. Ce sont des améliorations qui ont été apportées en cours d'étude et qui ont été présentées à l'Office Fédéral des Transports, bien évidemment que cela a aussi un surcoût. Ce surcoût a été validé, en regard de la plus-value certaine du projet par rapport à la sécurité du passage à niveau, ainsi que du confort des habitants de la commune.

Concernant Giovanola, nous appelons cela Monthey-Giovanola, mais il faudra que nous trouvions une dénomination officielle en accord de la commune. Vous voyez ici le nœud névralgique pour partir sur la vallée d'Illiez, en venant de Collombey, nous voyons une halte avec des quais de 80 mètres du côté montagne par rapport à la voie CFF. La voie de retour qui repart sur le Val d'Illiez et un accès dénivelé pour l'accès aux quais pour les piétons et le rétablissement de la mobilité douce des deux côtés des voies ferroviaires, puisqu'il y aura trois voies à cet endroit-là, et une conséquence importante, ce sera la fermeture du passage à niveau existant sur l'avenue de Clos Donroux.

Il faut savoir qu'aujourd'hui nous passons à une voie à la cadence horaire, donc deux fermetures par heure de passage à niveau, et à terme, nous aurons trois voies soit au quart d'heure ou à la demi-heure. Ce fameux Clos Donroux va être



déclassé et finira en cul de sac et en route de desserte pour quartiers adjacents et remplacé par la transversale RC112 Clos-Donroux-D'arbignon qui est financé par la suppression de ce passage à niveau. En clair, le coût d'un dénivelé de ce passage à niveau-ci est attribué à ce passage à niveau-là, et il est financé à la hauteur de 150 millions. Ce projet est une clé de la réussite, car nous ne pouvons pas fermer ce passage à niveau sans réaliser ceci, et voilà un projet qui sera mis à l'enquête en même temps que le solde du projet. Ce dernier est mené par la commune de Monthey et leurs propres mandataires, par le service de M. Patrick Fellay avec leurs propres mandataires, mais en parfaite coordination avec les TPC. La route de Clos Donroux sera fermée, depuis ce carrefour il y aura la création d'un giratoire, en partie en dénivelé pour passer sous les voies ferroviaires et pour remonter sur le chemin des Dailles et ensuite, sur la route cantonale. C'est la seule alternative que nous avons trouvé qui soit acceptable, tant du point de vue technique que finançable, à la fermeture de ce passage à niveau. Je tiens à soulever la parfaite coordination avec les services communaux. Ils ont eu le mandat très tard pour faire ce travail, et ils ont livré à temps les documents nécessaires pour la préparation du dossier.

Concernant liaison sur le Val d'Illiez, des améliorations sensibles ont été amenées au projet puisque les premières études donnaient la solution de faire un viaduc aérien, qui partait depuis la halte Giovanola et qui contournait Manor, avec un impact relativement fort, et ensuite une traversée de la route cantonale et remonter en Place pour rejoindre la Vallée. Nous nous sommes rapidement posé la question, si ce fait était acceptable, ou si d'autres solutions seraient plus acceptables en termes d'intégration? La solution que nous avons retenue est celle d'enterrer l'AOMC. Depuis la gare de Giovanola, nous descendons en trémie, et depuis là, la voie est enterrée jusqu'au raccordement de la Vallée devant la halte de Monthey en Place qui monte dans la Vallée. Cela est aussi un aménagement qui a été discuté et validé. Les autorités cantonales et communales ont accepté et validé ce projet. Bien évidemment, il y a un surcoût relativement important, et ce dernier a également été accepté et validé par l'Office Fédéral des Transports, et inclus dans les 150 millions dont nous parlons aujourd'hui.

Concernant la gare de Monthey, nous arrivons avec quatre voies à quai, avec création de deux nouveaux quais, et l'adaptation du quai CFF actuel pour faire un quai commun CFF et AOMC. C'est le terminus, nous allons prévoir des guichets d'accueil qui seront inclus dans l'étude test, mais parallèlement à cela, les CFF vont créer un nouveau quai du côté Rhône de la gare, avec un passage sous voies pour l'accessibilité à ce quai. Nous nous sommes posés la question : comment accéder à ce quai, entre les deux quartiers est-ouest de la commune de Monthey par rapport à la gare ? Sachant que les CFF ont pour projet de supprimer ce passage à niveau qui se trouve juste après la gare. Suite à cela, un groupe d'étude s'est mis en place pour étudier cette zone précitée tant du point de vue ferroviaire que du point mobilité douce, des bus, de l'urbanisme en termes de place, et en termes de bâtiments et de constructions. Ce groupe de travail a mis sur pied des études « test », quatre bureaux d'architectes ont été mandatés pour faire des études, avec un jury composé de gens de tous les secteurs concernés, comme le canton, les communes, TPC, CFF. Des bonnes idées en sont ressorties, mais pour le moment aucune décision n'a été prise, la commune attache beaucoup d'importance à cette place.

Concernant la mobilité douce, nous sommes en jaune sur le slide. En vert, vous voyez les itinéraires existants, et nous allons supprimer deux traversées pour



permettre de relier la Rue Saint-Didier et l'Avenue du Tonkin avec des aménagements, à prévoir et à concevoir, le long du site chimique et le long des voies CFF. C'est ce concept qui a été retenu d'entente avec les services des deux communes et notre mandataire en mobilité.

Que va-t-il se passer ensuite ? Nous allons démanteler les voies, assainir les surfaces. Les surfaces vont être restituées en bonne partie aux communes et au canton pour faire de l'aménagement urbain, notamment le long des routes cantonales. Concernant la parcelle de la gare de Monthey-Ville qui est pour l'instant propriétaire des TPC, il n'y a pas de projets particuliers prévus dans l'immédiat, mais cela va certainement entrer prochainement dans les discussions avec la commune pour développer cette parcelle qui se trouve au centre-ville et qui a une certaine valeur. Il faut savoir qu'à la gare de Monthey-Ville, la gare routière par laquelle les bus sont concernés, va rester. Seule la partie ferroviaire sera démantelée et mise hors service. Je crois que j'ai fait le tour, nous restons à disposition pour les questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci beaucoup M. Favre. Je passe la parole à M. Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, merci MM. pour votre présentation. Je crois que beaucoup de choses intéressantes ont été dites. Je me permets néanmoins de revenir sur quelques chiffres. Il est important de rappeler l'historique de ce projet. Les TPC en lien avec l'Office fédéral des Transports (OFT) avaient la volonté de sécuriser cette ligne. Sécuriser cette ligne, cela signifiait dans un premier temps rester sur le même tracé en construisant un viaduc de 4 mètres de haut. Telle était la réflexion de l'OFT. Cet office a estimé le coût de cet investissement entre 90 mio. et 100 mio. de francs.

Rapidement, les communes de Collombey-Muraz et de Monthey ont estimé que ce n'était pas la solution et ont présenté plusieurs variantes. Le coût de la signalisation augmentait significativement et l'OFT a rappelé que seul le montant initial serait pris en charge. Je vous passe toute la période des négociations et finalement, cela a abouti à la décision suivante : nous sommes arrivés à un montant de 107 mio d'investissement, dont 90% à charge de l'OFT et le solde à charge du canton et des communes. Ensuite, sont venus se greffer des éléments supplémentaires, tel que les passages enterrés de la rue Saint-Didier, ainsi que l'ensemble du passage souterrain prévu derrière le centre commercial Manor, deux souterrains qui étaient une réelle plus-value. Nous ne le voyons pas réellement sur ces slides, mais les autres slides étaient bien clairs, la variante à 107 mio. dénaturait complètement l'ensemble de la zone, y compris le passage qui était prévu au-dessus de la route cantonale, et qui se montait entre 10 et 15 millions. Ce sont des montants supplémentaires qui sont donc venus s'ajouter aux montants de base. De surcroît, un plus indéniable pour la commune de Monthey, est celui d'avoir réussi à faire intégrer le passage sous voies de Clos-Donroux, soit la RC112, dans le montant global, travaux qui seront donc financés en grande partie par la Confédération. Nous avons négocié avec la Confédération, car cette dernière ne voulait pas payer le 90% si les communes intégraient des constructions de luxe en souterrains. Le but pour nous était de sécuriser le tracé, tout en améliorant la cadence des trains et en préservant un certain esthétisme. Il y a donc eu de nombreuses négociations,



et nous avons réussi à faire baisser le montant de la participation de la Confédération uniquement de 90% à 85% tout en intégrant ces trois constructions supplémentaires. Le 15% est à charge du Canton et des Communes. Concernant, cette répartition canton-communes, je crois pouvoir affirmer que la base de calcul cantonale qui prévoit 70% à charge du canton et 30% à charge des communes sera appliquée. Théoriquement, les communes devraient ainsi payer le 30% de ces 15%, c'est-à-dire si nous faisons un ratio par rapport à la population, 2/3 et 1/3 respectivement pour Monthey et Collombey-Muraz. En définitive, le 20% des 15% seraient à la charge de la commune de Monthey. Vous voyez que cela représente un montant extrêmement faible par rapport à l'ensemble de l'investissement. De surcroît, très vraisemblablement, le canton est prêt à investir des montants supplémentaires, dont je ne donnerai pas le chiffre, mais un montant supérieur à 1 mio. pour les aménagements annexes, tels que ronds-points ou route d'accès. Nous nous trouvons donc dans une situation intéressante par rapport aux 150 mio d'investissements qui auraient pu être à la charge de la collectivité montheyenne. Par contre, viendront s'ajouter le montant à la participation commune (20% des 15% des 150 mio.), des montants supplémentaires que nous devons investir pour les autres aménagements prévus dans ce dossier. Evidemment que le montant de 150 mio finance la gare aménagée et finie des TPC et de l'AOMC. Mais si nous réalisons un aménagement annexe à la place de la gare CFF-TPC (à voir comment nous l'appellerons), avec des arrêts de bus par exemple, il est clair que nous devons assumer des coûts supplémentaires, coûts qui seront étalés sur les années 2023 à 2027. Cela représente des coûts supportables pour une plus-value indéniable. Je ne reviendrai pas sur la question concernant l'emplacement de la gare, car nous avons déjà longuement débattu de ce sujet, mais je vous informe que nous allons encore améliorer notre desserte de bus. Nous avons mis en place notre deuxième bus, depuis deux ou trois ans, avec une cadence du quart d'heure entre la gare CFF et la gare AOMC. La gare AOMC va rester en ce qui concerne les bus, évidemment que nous allons encore poursuivre le développement de ce transport interne à la ville. Aujourd'hui, le Conseil Municipal a d'ailleurs accepté le principe de l'entrée en vigueur du bus aggro qui améliore la qualité des services des transports publics sur Monthey, et ceci dès le mois de décembre 2018.

Je termine donc en rappelant qu'en plus de la construction de la nouvelle ligne AOMC, toute une réflexion est faite pour favoriser le bus aggro entre les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Aigle et Ollon, pour avoir une meilleure desserte, dès le mois de décembre 2018. De manière générale, c'est toute une réflexion qui se fait quant aux services publics, sur l'ensemble de la commune. Merci Mme la Présidente, Mmes et MM.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Coppey. La parole est au Conseil Général. Y a-t-il des questions ? M. Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Je voulais d'abord vous remercier pour la qualité du projet et la qualité de la présentation. Il a été dit en préambule, que dans la planification pour les trains CFF, c'est une perspective à long terme, environ 50 à 100 ans. Vous savez aussi que nous sommes en train de construire l'hôpital Riviera-Chablais sur le site de



Rennaz. Je voulais savoir, si c'est envisageable qu'avec la nouvelle ligne, que l'AOMC devienne la colonne vertébrale pour la future navette qu'il devrait exister entre le Chablais valaisan, c'est-à-dire entre Monthey et Rennaz, et comme cela nous n'aurions pas de changements de moyens de locomotions, mais ce serait vraiment la continuation du projet pour aller dans le sens des perspectives à moyen ou à long terme. Pour que l'hôpital soit bien accepté, il faut que nous puissions avoir des navettes avec des cadences très rapides, et il semblerait, par rapport à ce que vous avez dit, que les infrastructures que vous allez mettre en place permettraient ces cadences et là, il s'agirait de prolonger la ligne jusqu'au site de l'hôpital. Est-ce que vous avez eu ces réflexions ? Si vous ne les avez pas, je vous invite à les avoir.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Carron. M. Praz.

Intervention de M. Grégoire Praz, Directeur des TPC SA

Le dossier de l'hôpital est complexe au niveau des transports au vu de son emplacement. Plusieurs projets sont en discussion concernant la desserte de l'hôpital. Les TPC sont concernés par la desserte depuis Aigle, Aigle-Villeneuve avec une ligne de bus, il n'y a pas de volonté de prolonger le train actuellement. Il y a eu des études qui ont été entreprises pour prolonger le train ou de faire un arrêt de train depuis Villeneuve, mais cela a été abandonné pour des questions de coûts et aussi par rapport à l'infrastructure que cela demandait et aussi par rapport à l'exploitation, puisque dans ce cas-là nous devrions arrêter un train direct et la tendance est plutôt de l'accélérer.

Du côté valaisan, une réflexion est toujours en cours pour savoir comment faire pour que l'hôpital soit au mieux desservi. Maintenant avec une desserte bus, il y a sûrement un OEB, soit à Vouvry, soit à définir avec une connexion sur le train, mais cette fois sur le train du RER du Valais.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Praz. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? M. Dupont-

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)

Merci Mme la Présidente, Merci MM. pour votre présentation, ma question est la suivante : lors de l'organisation de ces aménagements plutôt complexes doit-on s'attendre à des fermetures complètes de certains axes routiers montheyens ou collombeyrouds ? Si oui, de quelle durée et de manière générale, quelle est l'ampleur de la perturbation du trafic routier attendu ? Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Dupont. Je cède la parole à M. Favre.



Intervention de M. Grégoire Favre, Chef du projet aggro

Je ne vais pas vous dire qu'il n'y aura pas de perturbations, car il y en aura de toute façon, ne serait-ce que par la circulation du chantier. Comme vous pouvez l'imaginer, il y a quand même quelques centaines de m³ à creuser. En termes de fermeture de route, il n'y a pas de fermetures conséquentes qui sont prévues dans la réalisation. Au niveau du carrefour de Montagnier et de la route de Saint-Triphon, la première étape sera de dévier l'AOMC, pour pouvoir travailler sur le tracé actuel. Concernant cette déviation, cela nécessitera quelques jours, voire une semaine de fermeture de la route. Au carrefour de Montagnier, nous avons un phasage qui permettait de conserver le transit, depuis la route de Montagnier sur la route de Saint-Triphon, avec trois giratoires successifs de forme différente, avec pas mal de complications. Les services cantonaux ainsi que les services communaux ont accepté l'hypothèse de fermer cette route durant 5 à 6 semaines. Le transit qui vient depuis la route de Montagnier serait en cul de sac durant 5 à 6 semaines, dans des périodes favorables à définir. C'est une hypothèse, pour l'instant, mais c'est la solution la moins contraignante. Nous serions gênés pour une durée de 5 à 6 semaines, et ensuite nous pourrions à nouveau circuler. Cela est encore à l'étude, mais ça peut-être une conséquence importante.

Concernant tout le reste du tracé, il n'y a pas de fermeture de route prévue. La fermeture de la rue de Clos-Donroux interviendra en fin de chantier. La transversale Clos-Donroux doit être en service pour pouvoir terminer la rue de Clos-Donroux, la fermeture est compensée par l'alternative. Devant les Grands Magasins Manor, sans la mise en service différée entre le tronçon « plaine » et le tronçon « vallée », nous aurions eu de très fortes perturbations de trafic, puisque nous aurions dû prévoir de mettre l'AOMC sur la route pour continuer à l'exploiter, car nous ne pouvons pas nous permettre de fermer l'AOMC pendant une année.

Le fait de différer la mise en service entre les deux tronçons permet d'avoir beaucoup plus d'espace et d'avoir des phasages de routes, pour la traversée de la route cantonale avec deux déviations successives, mais pas de fermeture de routes. La seule fermeture de route qui aujourd'hui pourrait être envisagée, est pour l'instant, c'est encore une hypothèse, d'une durée de 5 à 6 semaines pour la route de Montagnier sur la route de Saint-Triphon.

Comme tout projet de cette ampleur, vous aurez des gênes avec des camions de chantier, des signalisations de chantier, quelques déviations de routes, etc. Nous avons pris en compte les demandes des communes et des privés, pour limiter la gêne à son minimum.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Favre. Y a-t-il encore des questions ? M. Cutruzzolà.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)

C'est un magnifique projet, or les bénéficiaires sont des communes du Chablais valaisan comme Monthey et Collombey-Muraz, mais également Saint-Triphon, Ollon. Les avantages qu'un tel projet apporte fait profiter toutes ces communes. Comment cela se fait-il que seulement les communes de Monthey et Collombey-Muraz, ainsi que l'Etat du Valais participent au financement et pas les autres communes comme Saint-Triphon, Aigle et Ollon ? Je n'ai pas compris l'aspect du financement. Merci pour votre réponse.



Intervention de M. Grégoire Praz, Directeur des TPC SA

Nous parlons toujours de l'infrastructure au niveau ferroviaire, le financement est aussi par rapport aux demandes et aux modifications que nous avons faites pour améliorer le projet, en particulier sur les parties enterrées, comme nous avons fait pour améliorer le confort des habitants. Par rapport aux autres communes, ils ne participent pas à cette partie de l'infrastructure, mais ils participeront aux coûts d'exploitations du service. Du moment qu'il y a plus de trains, les autres communes vont aussi plus payer, et c'est par ce biais que les communes vont participer. Il est clair qu'elles vont bénéficier d'une amélioration au niveau de la ligne avec un temps de parcours plus productif, mais elles vont le payer aux niveaux de l'exploitation. Par contre, les améliorations des infrastructures dont bénéficieront les habitants de la région, sont payées par les communes et surtout par le canton concerné.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Praz. D'autres questions ? M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Juste un mot en complément pour dire que ces communes n'ont pas autant d'avantages que nous pourrions présager. Si je prends l'exemple de la commune d'Ollon, il faut savoir que le RER, dont nous parlions à 12 minutes 30, qui nous permettra d'avoir une connexion au quart d'heure, ne s'arrêtera pas à Ollon. Il faut aussi savoir que ces communes verront passer plus de trains, avec pas forcément d'avantages. Effectivement, ils participeront aux frais de fonctionnements, mais les coûts d'investissements doivent être pris en charge par ceux qui ont le plus d'avantages dans cette belle aventure, c'est-à-dire les deux communes de Monthey et Collombey-Muraz.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. le Président. Je remercie également MM. Praz et Favre pour cette présentation fournie et détaillée, ainsi que pour leur disponibilité. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour à savoir les

4. Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est au Conseil Général. Mme Anthamatten.

Intervention de Mme Anthamatten (PLR)

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,

En préambule, notre groupe tient à remercier le bureau et à le féliciter pour son initiative d'avoir convoqué le Conseil Général à Choëx, dans la salle de gymnastique de cette petite école si chère aux habitants du coteau. Concernant cette salle, tous ses utilisateurs s'accordent sur son mauvais état, en particulier sur sa mauvaise isolation et sur tous les travaux nécessaires à une utilisation confortable. A ce sujet,



notre groupe souhaite connaître s'il existe, à moyen ou à long terme, un projet global prenant en compte tout le complexe scolaire, soit la présente salle, l'école, la crèche, la cour et les places de parc. Ainsi, partant du fait que notre groupe est pour le maintien de cette école, il propose de mettre au budget un crédit d'étude dans le but d'aborder une réflexion globale sur la réfection de l'école de Choëx et de ses infrastructures. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Mme Anthamatten. M. Aviolat.

Intervention de M. Aviolat (APM)

Cher public, chers Collègues, chers Municipaux,
Nous avons eu la chance le 12 juin et le 21 août derniers d'avoir plusieurs rappels quant à notre système démocratique ! Et comme on le dit si bien, jamais deux sans trois ! Dès lors, que notre Président vous a encouragé à rejeter notre amendement d'une part et d'avaliser le règlement de la taxe au sac d'autre part, j'aimerais ici rappeler quelques fondements de nos règles démocratiques. Tout d'abord, le rôle du Conseil Général est la représentation du peuple et celui de la Municipalité le gouvernement de notre commune. Dès lors, ce dernier est invité au Conseil Général et n'a en aucune façon le droit, ni même la possibilité, de suggérer ou de conseiller une quelconque idée de vote ! A l'avenir, il ne sera plus toléré de tels écarts, car pour reprendre l'exemple de M. le Municipal Cottet, nous ne sommes pas au Kirghizstan ! Nous espérons que cette intervention est suffisamment claire ! Finalement, peut-être est-il encore nécessaire de le rappeler ici, qu'il ne s'agit pas d'une question et que par conséquent, aucune réponse n'est imposée ou souhaitée par la Municipalité par cette réaction purement démocratique.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Aviolat. M. Raboud

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Mme la Présidente. C'est une question écrite. Nous avons constaté que Bioark SA, société garantie par des fonds publics dont ceux de notre commune, se lançait dans la promotion immobilière d'appartements. Cette « glissade » nous interpelle, d'autant plus qu'elle ne semble pas conforme aux buts initiaux, tels qu'expliqués et présentés jusqu'à aujourd'hui, ici-même. Aussi, nous vous remercions, lors d'une prochaine séance, de bien vouloir nous informer avec précision au sujet de cette situation quelque peu surprenante. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Raboud. M. Carron.



Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Je voudrais d'abord relever deux excellentes initiatives que les services communaux ont récemment développées : le pique-nique organisé aux Mangettes qui a été mis sur pied par Monthey-tourisme, je pense que c'est une initiative qui doit être saluée par le Conseil Général et qui mérite d'être soutenue, tout comme l'initiative mise sur pied par le service de la Sécurité civile de Monthey, qui a fait de la prévention contre les incendies sur les marchés du mercredi du mois de mai jusqu'au mois de septembre, cela a été fait de manière subtile et attractive. Ces excellentes initiatives citoyennes méritent d'être soulignées, et le groupe de L'Alliance De Gauche tenait à le faire savoir.

Nous avons une question pour M. Moulin. M. Moulin vous avez déclaré publiquement après le dernier Conseil Général, qu'il n'y avait pas de problème de dumping salarial constaté sur le chantier de la Place d'Armes. Par souci de transparence et aussi, pour que nous puissions aussi disposer des mêmes informations, pourriez-vous nous dire, d'une part, sous quel rapport de contrôle vous vous fondez pour faire cette déclaration, et d'autres part, de mettre ces rapports en annexe et si vous ne le pouvez pas, de les remettre à la commission de gestion ? Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Carron. M. Dubois.

Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Conseillers Municipaux, chères et chers Collègues,
Lors de notre dernier Conseil, suite à la réponse de la chancellerie concernant la question déposée conjointement avec mon collègue de l'Alliance De Gauche Clément Borgeaud et traitant de la communication de la commune, nous nous étions dits pas pleinement convaincus. Permettez-moi donc aujourd'hui, au nom de M. Borgeaud et moi-même de reprendre la parole sur ce sujet pour rebondir sur quelques points de cette réponse. Dans sa réponse du 21 août dernier, la Municipalité relève qu'en raison du, je cite, « caractère très bref et condensé des informations diffusées sur Facebook, l'utilisation de ce canal de diffusion ne serait pas appropriée pour certaines communications ou décisions dont les enjeux nécessitent des explications exhaustives » (fin de citation). Selon elle, et nous partageons son avis, la page Facebook aurait notamment pour mission d'annoncer les principales actualités de la commune puis de rediriger les habitants sur le site de la commune pour davantage de précisions ce qui serait, toujours selon elle, je cite, « pas efficient et efficace » (fin de citation). Sur ce point, on peut rassurer la Municipalité sur ce procédé puisque c'est celui choisi par l'ensemble des titres de presse suisses ou mondiaux, j'en veux pour exemple le journal Le Temps qui publie chacun de ses articles séparément sur Facebook afin de renvoyer le lecteur vers son site et plus localement, le Nouvelliste ou encore Radio Chablais, qui renvoie à ses podcasts sur son site. Aujourd'hui, en matière d'information, le réseau social fonctionne comme une porte d'entrée, une sorte de catalogue ou l'on clique sur ce que l'on veut approfondir pour être redirigé vers le site qui a publié le contenu en question, ceci sans perte d'efficacité ou d'efficacités. La commune s'inquiète également de la charge de travail que pourrait engendrer le caractère interactif des



réseaux sociaux. Il est clair qu'il ne sera pas possible, ni souhaitable de répondre à toutes les interpellations et que des règles d'usages devront être établies. Mais je vois plutôt ce caractère interactif comme une richesse qui permet à la communication citoyen-commune de s'établir de manière bidirectionnelle. Je suis également persuadé que certaines idées intéressantes peuvent émerger par ce canal, peut-être autant, voire plus, qu'avec la boîte à idées. Finalement la commune mentionne que, je cite, « un message publié sur Facebook n'est vu que par 16% des fans », mais ne nie pas néanmoins que, je cite à nouveau, « l'impact d'un tel réseau est important car de nos jours, une marque n'est pas ce que son propriétaire en dit mais ce qu'internet, soit Google, et les médias sociaux en disent » (fin de citation). Sur ce point permettez-moi de prendre un exemple. Durant l'été, la Municipalité de Troistorrens a décidé de renforcer sa communication par la création d'une page Facebook communale. Le 6 septembre dernier, elle a publié un message clarifiant l'usage de son nouveau parking et les possibilités de se parquer dans la cour d'école. Outre les personnes qui ont directement lu ce message, il y a toutes celles qui ont pu le voir sur des comptes particuliers d'habitants de la commune qui avaient partagé ce message. C'est à mon sens le grand avantage des réseaux sociaux. La commune communique de manière officielle et factuelle, et cela permet aux gens de s'appuyer sur cette communication dans leur discussion que cela soit sur Facebook ou sur la place du marché. En ce sens, et pour rebondir sur la réponse de la commune, le propriétaire, ici la commune, a l'occasion de reprendre quelque peu le contrôle de son image en participant à ce qu'il s'en dit sur internet, google ou les médias sociaux. Dans notre commune, deux petits événements de cet été m'ont encore plus convaincu du déficit de communication communale. Le premier est le buzz provoqué par le Conseiller Général Raboud concernant le parking et les panneaux solaires de la place d'arme ainsi que la réponse qui lui fût apportée par le Municipal Moulin lors du dernier conseil. Les informations apportées dans cette réponse, répondant point par point et de manière factuelle aux différentes interrogations auraient à mon sens évité un tel buzz si elles avaient été communiquées et publiées de manière proactive. Dès que quelqu'un aurait eu une interrogation sur ce sujet, un autre utilisateur du réseau aurait pu lui mettre en lien ces informations pour qu'il s'y réfère. Le deuxième de ces événements, et je pense que vous me voyez venir, est le sujet qui a passionné toutes les Montheysannes et les Montheysans durant l'été, les poubelles. Ici aussi une communication claire et proactive sur ce sujet, expliquant par exemple la nouvelle méthode de perception, (on voit encore des gens sur Facebook qui pensent que la taxe de base restera dans son intégralité et qu'on y ajoutera la taxe au sac). Je disais donc qu'une communication claire et proactive aurait permis de couper court à la naissance de tous ces mythes, mensonges et autres fantasmes qu'on a vu fleurir sur Facebook ces dernières semaines à ce sujet. Elle aurait également certainement permis à la Municipalité et à toute la ville d'avancer plus sereinement. Comprenez-moi bien, je ne regrette pas ici que les citoyens expriment leurs avis sur Facebook ou ailleurs. Je trouve, au contraire, cela très bien. Néanmoins, pour qu'un débat de qualité puisse éclore, il est nécessaire d'être informé. Comment se forger un avis objectif si on ne possède pas toutes les informations utiles ? Pour toutes ces raisons, et au moment où de nombreuses communes ont déjà fait ou font ce pas, on a encore vu l'engagement d'une professionnelle des médias en la personne de Judith Mayencourt cet été à Sion, nous sommes convaincus que la mise en place d'une stratégie globale de communication incluant, en parallèle et de manière complémentaire aux autres



canaux de diffusion existants une présence globale et concertée sur les réseaux sociaux ne doit pas être vue comme un coût mais comme un investissement pour le futur de la commune. C'est pourquoi, nous demandons que soit, dans le prochain budget, débloqué des fonds pour la création d'un nouveau poste permettant la mise en place d'une telle stratégie de manière efficace.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Dubois. M. Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Mme la Présidente du Conseil Général, Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM. du public,

Tout d'abord, bonsoir à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer personnellement.

M. le Président de l'exécutif, par souci de transparence et pour éviter que des sujets récurrents occupent nos discussions, pouvez-vous mettre en place sur le site internet de notre ville, et comme le fait déjà la commune de Sion ou l'Etat du Valais, un tableau récapitulatif similaire des interventions de mes collègues ainsi que le résultat de leur traitement svp ? Par interventions, je veux parler des postulats, interpellations, motions, résolutions d'ordre ou questions écrites qui sont développées au cours de nos plénums. Vous aurez compris, je l'espère, que la mise en place d'un pareil outil permettrait ainsi non seulement aux Conseillers Généraux, mais également aux citoyens de prendre connaissance des préoccupations qui ont déjà été traitées et du résultat qui leur a été réservé par le passé. Avant que vous répondiez, je joins à mon intervention les liens qui vous permettront de consulter les tableaux auquel je fais référence et je vous invite à les parcourir pour vous faire une idée du bienfondé et de la simplicité de ma requête : (<http://www.sion.ch/autorites/legislatif-conseil-general/postulats-motions.xhtml>) et <https://parlement.vs.ch/sites/parlement/FR/1/document/10/1438/0#N1438>.
Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Alonso. M. Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers Généraux,

Notre piscine va s'offrir une cure de jouvence. Le groupe ADG désire connaître où se situe actuellement le projet devisé à 15 mio. de francs ? Le groupe ADG remercie par avance le Municipal responsable pour les informations apportées à ce sujet, qui est d'une grande importance pour la collectivité montheyenne.

Finissons avec une note plus gaie : la chapelle ardente. La salle accueillant les défunts n'est plus tout à fait adaptée à une situation normale (petitesse, accès inutilisable pour les personnes à mobilité réduite). Cela avait déjà été mentionné par notre collègue Mme Fabienne Rime lors d'un précédent Conseil Général. Aussi, en vue de la prochaine réaffectation de la poste de Monthey-Ville, je propose à la



Municipalité de se pencher sur la possibilité de créer une chapelle digne de ce nom, ainsi qu'un lieu pour accueillir les gens. Celui-ci pourrait faire office aussi bien aux religions monothéistes, que pour des recueils laïcs. L'emplacement est idéal au vu de sa situation stratégique, à proximité nous trouvons parcs, parkings, Maison des Jeunes, Eglise. Je remercie la Municipalité de prendre le temps de la réflexion sur cette question qui concerne tous les Montheysans.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Oberholzer. M Carruzzo.

Intervention de M. Jean-Marc Carruzzo (APM)

Mme la Présidente, MM. les invités du Conseil Municipal et leur secrétaire, chers Collègues,

Ma question est adressée au bureau du Conseil Général. Le vote à "bulletin secret" est-il vraiment secret ? Y a-t-il une procédure pour le vote à bulletins secrets ? Par exemple : isolement pour le vote.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Carruzzo. M. Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (ADG)

Mme la Présidente, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues et membres du public,

Ceci est une question écrite. En juin 2016, dans l'entrée en matière sur le règlement communal sur la vidéosurveillance, notre groupe avait affirmé sa satisfaction d'avoir enfin une base légale qui vienne légiférer l'usage de la vidéosurveillance. Voilà donc déjà plus d'une année que nous avons accepté ledit règlement communal sur la vidéosurveillance, et depuis, de nouvelles caméras ont été installées. Les questions sont les suivantes : est-il exact que ledit règlement ne soit toujours pas homologué par le Conseil d'Etat ?

Si la réponse est affirmative, quelles en sont les causes et surtout les conséquences juridiques notamment (illégalité des caméras, risques de sanctions de la part du Canton, refonte du règlement, etc.) ? Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Caillet-Bois. M. Dupont.

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chers Collègues, cher public,

En tant que Conseiller Général, et plus particulièrement en tant que membre de la commission « Edilité & Urbanisme », il m'arrive d'être interpellé ou questionné sur les différents projets en cours ou à venir sur notre commune. Malheureusement, je suis rarement capable d'y apporter des réponses. Pire, bon nombre de citoyens semblent être mieux informés des projets qui feront la ville de demain que les



membres de ladite Commission. Par ailleurs, en tant qu'élu et membre de cette Commission, je me sens pleinement concerné lorsque des critiques sont émises à l'égard de la commune concernant l'urbanisme, ce qui est gênant quand on ignore tout des décisions prises par le service. Nous sommes ici pour représenter les citoyens et citoyennes et pour, si nécessaire, relayer leurs souhaits ou leurs appréhensions. Nous savons que l'urbanisme est un sujet sensible à Monthey. Si mes collègues de Commission et moi-même nous sommes engagés c'est parce que cette thématique nous tient à cœur et parce que nous souhaitons pouvoir collaborer avec le service. Ma question est donc la suivante : M. Délitroz, serait-il possible de renforcer la communication avec notre Commission afin de la tenir informée de la nature et de l'évolution des différents projets montheyens ? Je suis conscient que le nombre de projets que traite votre service est considérable. Néanmoins, je suis certain que vous saurez faire le tri parmi ceux-ci avec notamment les critères suivants : projets de grande ampleur, projets publics, projets touchant le centre-ville ou des objets sensibles, etc. Certes, le rôle de la commission Edilité & Urbanisme n'est pas d'étudier et analyser tous les projets. Néanmoins, la communication permettrait au moins d'en connaître la nature et, le cas échéant, de pouvoir poser des questions au service, et faire le relai avec nos différents groupes. Merci d'avance, M. Délitroz, pour l'intérêt que vous porterez à ma requête.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Dupont. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
J'ai une question concernant la commission « vie économique » à ce jour toujours pas réunie. Le groupe PLR ne peut que se réjouir qu'une telle Commission existe, nous nous réjouissons davantage quand elle sera réunie et commencera son travail. Je ne demande pas à la Municipalité de nous faire la liste des actions menées dans cette thématique ce soir, mais d'utiliser les organes de communication en place entre nos deux pouvoirs. De l'argent est provisionné sur ce compte, nous sommes d'avis que c'est une bonne chose et nous serons encore plus satisfaits quand des projets seront proposés, expliqués et discutés dans la commission.

De plus, je me permets de revenir sur la réponse à ma question lors du dernier Conseil Général sur le co-voiturage. Cette thématique doit découler d'une part de la volonté des citoyens, d'habitudes à prendre et d'autre part, d'une volonté politique. Je note que le co-voiturage est existant dans le plan de mobilité et dans le futur cahier des charges de M. Mobilité. J'encourage la Municipalité à considérer plus sérieusement cette possibilité. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Bellwald. La parole est toujours au Conseil Général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. M. Coppey.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. Mmes et MM.

Nous avons quelques soucis lors de la préparation de cette séance du Conseil Général, nous regrettons d'avoir dû avancer le dossier taxes et déchets au mois d'août en ayant entendu parler d'un référendum, je vois que les divers permettent de combler le manque de points à l'ordre du jour.

Mme Anthamatten : c'est effectivement un lieu qui tient à cœur à l'ensemble des Choëlands et des Montheysans, nous voyons bien qu'avec l'investissement que le Conseil Général a accepté dont l'achat du bâtiment pour créer la crèche-garderie et dans peu de temps l'UAPE. C'est un lieu important, je passerai la parole à M. Délitroz qui vous fera part d'un petit montant d'étude qui sera au budget. C'est effectivement une réflexion que nous devons avoir, puisque nous devons nous soucier du coteau de Choëx, et ce sera le cas et cela sera intégré dans un plan quadriennal, et vous savez que de gros investissements nous attendent durant les prochaines années.

M. Aviolat : je crois que nous sommes proche d'une école, j'ai pris la leçon, j'irai au coin, mais j'ai surtout retenu que je n'avais pas besoin de vous répondre, donc je ne répondrai pas.

M. Raboud : concernant Bioark, vous avez demandé une réponse écrite, je vais essayer de vous donner une réponse complète vous savez que BioArk SA est propriétaire sise en aval coté Rhône du nouveau bâtiment construit, une parcelle qui est à la fois en zone « industrie-artisanat » et en zone « constructible », zone constructible-habitation.

Dans un premier temps, nous avons mis à l'enquête le plan de quartier qui intègre cette parcelle sise en zone « constructible ». Nous avons intégré cela dans le dossier. Néanmoins ce n'est pas à Bioark de suivre un tel développement et ce dossier a plus pour vocation d'être cédé, d'une manière ou d'une autre, à un investisseur, vous avez raison, et cela n'a jamais été le souhait de Bioark. Nous nous focalisons uniquement sur le Bioark 2 projeté qui se trouve à coté de ce bâtiment sis en zone « habitation. »

M. Carron, vous avez interpellé M. Moulin, quant à la place d'Armes. Je lui laisserai le soin de vous répondre et il répondra également à la question sur la piscine.

M. Dubois, vous avez relevé que Facebook est un élément important et je pense que cela est ressorti de la réponse, un élément incontournable.

Cela ne ressort pas de votre intervention, mais je souhaiterai quand même rappeler que nous avons déjà cinq services qui utilisent Facebook. Vous prenez l'exemple de Troistorrents qui a intégré cela dans sa communication. Lorsque nous avons un nouveau parking, nous avons le service police qui publie sur les services sociaux.

La question qui doit se poser est la suivante : doit-on chapeauter avec une structure unique commune sur l'ensemble de la commune ? Jusqu'à maintenant, nous avons estimé que ces cinq services, qui utilisent ce moyen de communication, sont à même de répondre aux points essentiels dans ces différents domaines à la collectivité montheysanne. Je ne vous cache pas que nous pouvons évoluer et que peut-être dans quelques temps, quelques mois ou quelques années nous



reviendrons en arrière et d'avoir une information centralisée, pour l'instant, n'est pas la volonté de l'ancienne législature, ni de cette nouvelle législature. Pour revenir dans votre sens, sachez que le Conseil Municipal a accepté dans l'analyse de l'ensemble des emplois de la commune pour le budget 2018, d'augmenter le temps de travail de notre chargé de la communication de 60% à 70%. C'est un élément supplémentaire qui démontre que la communication est importante et que nous avons encore beaucoup à faire de ce côté-là, et que nous devons faire un effort, y compris financier. Votre remarque a été entendue quant à l'augmentation du personnel, aux ressources nécessaires pour communiquer de manière plus active et nous regarderons s'il y a un intérêt d'avoir une page Facebook uniquement pour la commune de Monthey.

M. Alonso, c'est aussi une question de communication, nous allons donc comparer avec les autres communes. Pour l'instant sachez que tous les procès-verbaux du Conseil Général sont publiés sur le site de la commune. N'importe quel citoyen peut voir toutes les interventions dans les divers, les questions ainsi que les postulats développés. Maintenant, il y a peut-être une manière de présenter différemment, de rendre cela plus lisible et plus agréable pour le lecteur, vous nous avez présenté des exemples et nous regarderons si de manière simple et peu onéreuse, nous pouvons mettre en place.

M. Oberholzer, par rapport au dossier piscine, c'est M. Moulin qui vous répondra. Concernant la chapelle ardente, c'est une problématique de la paroisse catholique, et pour l'instant, c'est cette dernière qui chapeaute le tout. Sachez que c'est un domaine assez lucratif et intéressant, et que nous avons des contacts avec des privés qui s'intéressent à développer une telle structure sur la commune de Monthey. Il y a une entreprise qui a développé ce système sur la commune de Saint-Maurice qui touche plusieurs religions.

Il est probable que les locaux de la poste deviennent propriété de la commune de Monthey. Est-ce un lieu privilégié pour avoir une chapelle ardente ? La question est ouverte et nous en prenons note et nous analyserons la chose dans l'hypothèse que nous devenons propriétaire des locaux de la poste.

M. Carruzzo, vous vous adressez plutôt au Bureau du Conseil Général, je laisserai donc le Bureau vous répondre. C'est en tout cas une pratique que nous retrouvons un peu partout, y compris au Palais Fédéral.

M. Caillet-Bois, concernant les caméras de vidéos surveillance, nous n'avons toujours pas le règlement en retour du canton, M. Contat vous expliquera pourquoi.

M. Dupont, je passerai la parole à M. Délitroz. Nous sommes sensibles à votre argument, la confiance passe par le dialogue et effectivement il n'y a rien de pire que les journalistes soient au courant avant les Conseillers généraux, tout en rappelant qu'il y a des dossiers qui nécessitent la confidentialité, que lorsque nous parlons constructions il y a notamment d'une grande partie d'enjeux privés. Nous avons toujours favorisé la communication et nous continuerons dans ce sens-là.

J'en viens à votre question, **M. Bellwald**, puisque vous parlez de vie économique et c'est une raison de l'ensemble de ces Commissions mises en place. Je vous présente mon mea culpa, car c'est moi-même qui chapeaute ce domaine. Nous en



avons discuté avec M. Patrice Coppex pour réunir la commission. Il y a une particularité, car c'est une nouvelle Commission. C'est également une réorganisation qui se fait avec la commune Collombey-Muraz, et nous viendrons devant le Conseil Général, car nous sommes en train de mettre en place une nouvelle structure, et de surcroît, M. Patrice Coppex doit prendre ses marques, puisque vous savez qu'il se consacre surtout à la promotion économique et à la vie économique au sens large du terme, ainsi qu'au développement du centre-ville. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons tardé, et qui fait que vous n'avez toujours pas reçu de convocation après 9 mois d'inactivité. Mais je m'engage à convoquer cette Commission avant la fin de l'année.

Concernant le co-voiturage, c'est M. Gilles Cottet qui est plus à même que moi pour vous répondre. Voilà Mmes et MM., j'ai essayé rapidement de répondre à vos différentes questions, je vais passer la parole à mes collègues pour vous répondre de manière plus précise notamment sur les questions concernant la piscine et la Place d'Armes.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable

Mme la Présidente, Mmes et MM., les Conseillers Généraux, chers Collègues, cher public, Mmes et MM. de la presse,

M. Carron, il n'est pas question qu'il y ait une mauvaise relation ou une mauvaise entente entre mon service et vous. Au niveau de ce que j'ai dit, je le maintiens très clairement. Il a eu au moment du Conseil Général du 21 août, quatre contrôles du Canton du Valais pour l'aspect du droit du travail. Concernant un des contrôles, il y a une personne de l'Office cantonal du travail qui est en train de mener son enquête sur un point de vue comptable, et la dernière fois que nous avons eu cet exercice, cela a pris plus de 8 mois. Concernant la transmission des documents, je ne sais pas si je vais pouvoir le faire, je vais me renseigner du point de vue légal. Si je ne peux pas vous les transmettre personnellement, je les transmettrai probablement au Président de la commission de Gestion. Il y a eu également six autres contrôles. Juste une précision, sur les quatre contrôles effectués, un a été demandé par mon service, les trois autres ont été faits sur dénonciation. Ne vous inquiétez pas nous sommes bien surveillés ! J'espère avoir répondu à votre question M. Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Non ! Vous avez dit qu'il n'y a pas de dumping !

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable

A priori, il n'y a pas de dumping.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Moi je vous demande sur quel document vous vous basez, puisque vous venez de dire que le document est encore en étude ? Je ne sais pas comment vous pouvez déclarer qu'il n'y a pas de dumping alors que l'enquête n'est pas terminée ?



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable

Nous vérifierons le procès-verbal de notre secrétaire pour voir. A ma connaissance, il n'y avait pas de problème sur le chantier selon l'avis du Canton. L'inspecteur de l'Office Cantonal du travail n'a absolument rien fait sur place, si ce n'est de prendre les noms des personnes et qu'actuellement l'enquête suit son cours, et que jusque-là il n'y a pas de souci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

M. Carron ! Je vous prierai de prendre le micro et de vous lever lorsque vous prenez la parole s'il vous plait. Il est important de parler dans le micro pour que cela puisse être enregistré s'il vous plait !

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable

Je souhaiterais continuer et vous dire qu'à ma connaissance, il n'y a pas de problème pour le moment. Nous savons que les enquêtes durent longtemps et je ne peux pas me mettre à la place de l'Office Cantonal du travail, mais dans tous les cas, les contrôles ont été faits, et par la suite nous connaissons les résultats.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

M. Moulin, excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimé, c'est sûrement parce que je n'avais pas le micro. Je ne dis pas que les contrôles n'ont pas été faits. Je dis que j'ai vu dans les médias et que j'ai entendu à la radio, que vous disiez qu'il n'y avait pas de problème de dumping salarial. Au moment où vous parliez, vous pouviez postuler qu'il n'y en avait pas, mais vous n'avez pas d'information qui vous permette de décréter qu'il n'y ait pas de dumping, c'est ça la question que je vous pose ! Nous souhaitons tous qu'il n'y ait pas de problème de dumping. Mais entre nos souhaits et la réalité, et pour connaître la réalité, nous devons attendre le résultat des contrôles et vous venez de le dire, et c'est bien que vous le disiez que vous n'avez pas encore le résultat des contrôles. Vous pourrez avoir une position claire et ferme sur le fait qu'il y ait ou pas de dumping, seulement, une fois que vous aurez le résultat des contrôles. Entre vos souhaits et la réalité, il y a parfois une différence.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Carron. M. Moulin.



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable

M. Carron, je ne vais pas tergiverser pendant 25 ans. A ma connaissance tout est négatif jusqu'à ce moment-là et nous allons attendre l'inspection finale pour la suite. Après, je laisserai seul juge les gens qui me lisent, pour moi c'est à ma connaissance jusqu'à ce niveau-là. Je n'ai pas la compétence de régler l'aspect de l'Office Cantonal du travail.

Pour répondre à **M. Joseph-Marie Oberholzer** ainsi qu'à l'ensemble du groupe sur la question de la piscine. Pour information, nous arrivons à bout touchant avec le projet final qui va être présenté à une Commission composée du Président, des membres des différents services et de moi-même. Si tout se passe bien, la mise à l'enquête aura lieu au printemps 2018, et si tout se passe encore très bien, mais la vous savez que ça dépend des paramètres, notamment des oppositions et des potentiels recours, nous aimerions commencer les travaux en septembre 2018. Entre temps nous avons pu obtenir un préavis positif du Canton pour le crédit MPR, il y a le cautionnement de 10 millions et il y a encore tout un processus, mais avant tout cela, nous devons encore signer une convention entre la commune et l'Association de la piscine de Monthey (APM) qui est en phase de finalisation. Ce soir, en parallèle de ce Conseil Général, il y avait une séance pour affiner les derniers petits détails pour que je puisse présenter le projet au Conseil Municipal courant septembre.

Je profite d'avoir la parole, et comme il y a beaucoup de bruits qui courent, de vous informer qu'il n'y aura pas du tout de piscine couverte qui se construira à Aigle. J'en ai discuté avec les Municipaux concernés, il y a à nouveau beaucoup de choses qui passent sur les réseaux sociaux, pour ma part je refuse de répondre sur ce domaine-là. Juste cette précision pour vous donner ce petit détail, et je crois que pour ce soir, j'en ai terminé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Moulin. M. Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Mme la Présidente, bonsoir à tous,

Il y a deux questions auxquelles je dois répondre, la première est celle de **Mme Anthamatten**. Je suis tout content car je peux y répondre. Dans le budget 2018, il y a un crédit d'étude de 15'000 francs pour cette salle de gymnastique et l'école qui seront mis au budget. Si vous l'acceptez, c'est quelque chose qui sera fait en 2018. Juste un petit mot personnel, j'adore cette salle, je suis venu lors d'une répétition de la chorale et j'ai entendu leurs nombreuses doléances qui sont justifiées d'ailleurs. C'est quelque chose qui me tient à cœur.

A la question de **M. Dupont**, je suis moins à l'aise car je ne sais pas trop quoi répondre. Je vais analyser votre demande avec mes collègues ainsi qu'avec le service. Evidemment que la communication est extrêmement importante, et qu'il est primordial que vous soyez au courant de ce qui se passe, nous allons essayer



de regarder ce que nous pouvons vous communiquer et ce qui doit vous être communiqué.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Délitroz. M Contat.

Intervention de M. Pierre Contat (APM)

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers Généraux,
M. Caillet Bois, j'espère que d'ici le prochain Conseil Général, je pourrai vous donner plus de précision dans la réponse écrite. Effectivement, ce dossier a stagné au niveau cantonal et ensuite chez M. Fanti, préposé à la protection des données, qui s'est penché sur les petits détails. Un des points d'achoppement est la durée de conservation des enregistrements. Comme il y avait une nouvelle loi sur la police avec quatre nouvelles ordonnances, dont une qui traite de la vidéosurveillance et de la protection des données. Comme je suis au Grand Conseil à Sion pour 2 jours, je vais essayer de rencontrer M. Fanti demain encore pour essayer de faire avancer un peu plus rapidement le dossier car nous aurions pu faire recours par rapport aux indications qu'il a données et, je pense qu'à 95%, que ce que vous aviez fait au niveau de ce règlement est tout à fait acceptable et légal. Le but est de régler cela avant la fin de l'année.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Contat. M Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

M. Bellwald, il s'est passé assez peu de temps depuis votre dernière intervention. Je peux vous confirmer les propos que je vous avais tenu lors de la dernière séance du Conseil Général. Nous parlions de l'hypothèse et du souhait de M. Comte de faire valoir son droit à la retraite, nous avons reçu sauf erreur jeudi passé la lettre officielle et c'est maintenant effectif. Le cahier des charges dont je vous avais parlé est prêt. Evidemment que la mobilité douce, comme les parkings d'échange qui ont été évoqués dans la présentation des TPC, ainsi que le covoiturage qui vous est cher, et qui est mentionné dans la plupart des plans directeurs auxquels nous nous rattachons, et qui sont le fil rouge de notre politique de mobilité, feront parties des tâches et des prérogatives de ce futur M. Mobilité de la Municipalité de la commune de Monthey.

Je crois que **M. Aviolat** s'adressait quand même à moi tout à l'heure et qu'il ne souhaitait pas de réponse, je répèterai seulement que si vous n'avez pas aimé le terme du Kirghizstan, pour ma part je faisais allusion à votre méfiance systématique et pathétique à l'égard de l'exécutif et évidemment qu'à la place du Kirghizstan, j'aurais pu vous citer une cinquantaine d'autres pays. Vous avez peut-être la mémoire sélective, mais moi j'ai aussi dit une chose dans cette réponse et je vais la répéter ce soir pour qu'elle figure dans le procès-verbal : la commune est dans cette salle ! Merci !



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Cottet. Y a -t-il encore une demande de prise de parole ? M. Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Mme la Présidente. C'est au sujet d'une question écrite qui m'a été posée par Mme Multone lors du dernier Conseil Général. J'aurai déjà une réponse informelle : en gros la question était de savoir : quel sera le visage souhaitable de Monthey dans trente ans ? Clairement, je ne sais pas où sera La Poste dans trente ans, mais, il y a quand même quelques petites idées, et en voyant aujourd'hui la présentation des TPC, nous nous rendons compte qu'il y a quand même quelques idées pour notre ville. Ce que nous allons vous proposer avec mon service, c'est de présenter le schéma directeur de manière volontaire à tous les Conseillers Généraux qui le souhaitent. C'est un document qui a déjà été présenté aux Conseillers Généraux qui siégeaient, il y a quatre ans. Je vous propose que la présentation se fasse le 6 novembre, vu que nous avons appris ce soir que vous seriez libres le 6 novembre. Nous vous communiquerons tout cela par mail, et ce sera une invitation à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, de manière à voir, non pas comment sera la ville dans trente ans, mais montrer qu'il y a des idées pour le futur de notre ville.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Délitroz. M. Raboud

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci. Juste une petite remarque pour M. Délitroz. Est-ce qu'il serait possible de rendre la chose publique ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Par publique vous pensez à la population ?

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Oui.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Nous imaginons faire cela en deux temps. Une présentation pour les Conseillers Généraux et une autre présentation pour le public. J'ai oublié de le préciser, merci de poser la question.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Mmes et MM., nous arrivons au terme de cette séance du Conseil Général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Merci de vous êtes déplacés à Choëx pour cette séance



extra muros. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci d'apporter toutes vos interventions, et notamment les questions écrites à notre Secrétaire. Il est exactement 22h07, je lève la séance du Conseil Général. Bonne fin de soirée !

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot

Rapport de la Commission Edilité et Urbanisme du Conseil Général de Monthey

Demande de réactivation du crédit complémentaire pour les locaux d'archives sur la parcelle N° 734, au lieu-dit Crochetan

I. Introduction

La Commission Edilité & Urbanisme s'est réunie en date du 28 août 2017 afin d'analyser le dossier proposé.

Lors de cette séance étaient présents M. Stéphane Coppey, Président de la municipalité, M. Yannick Délitroz, Conseiller municipal en charge du dicastère et Mme Emilie Chaperon, Cheffe de service. Ils nous ont présenté le projet dans le détail et ont répondu à nos questions. Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général, était également présente en tant d'observatrice. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Etaient présents pour délibération finale :

- M. Calamo Joseph, Président / PDC
- M. Cardoso David, suppléant / PLR
- M. Donnet-Descartes Johan, suppléant / AdG
- M. Sneiders Baptiste, suppléant / AdG
- Mme Zerweck Régine, membre / PDC
- Mme Anthamatten Carole, rapporteuse / PLR

Sont excusés :

- M. Cutruzzola Giovanni, membre / AdG
- M. Carron Blaise, membre / AdG
- M. Dupont Eric, membre / PLR
- M. Ostrini Samuel, membre / ApM

II. Préambule

Il avait été convenu, lors du dépôt du projet de la Fondation de l'Artisane en 2009, d'un accord visant à échanger une surface de terrain communal contre la création de locaux à destination d'utilité publique.

Ainsi, le projet devait, entre autres, abriter le foyer de jour du centre médico-social (CMS) et les archives communales.

Entre temps, les travaux nécessaires pour l'agrandissement du CMS ont été effectués dans le bâtiment actuel de la maison du Cotterg. A ce jour, le déménagement n'a donc plus lieu d'être. Les besoins en locaux du CMS sont maintenant estimés suffisants pour les 15 prochaines années. Il est à relever que ce projet a été racheté par la Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV).

III. Raison de la demande de réactivation du crédit

La conservation des documents est fixée par des directives et recommandations de l'Etat du Valais. La loi cantonale sur les communes et la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage imposent notamment :

- des normes de luminosité, de température, et d'hygrométrie
- des modalités de gestion, de classement et de conservation
- la sauvegarde de certains dossiers durant au moins un siècle
- la nécessité d'aménager deux types de locaux (locaux de stockage et de consultation et gestion des archives)

Le crédit d'investissement pour les locaux d'archives a été intégré au budget communal durant la période de 2010 à 2016. Puis, il a été supprimé lors de l'élaboration du budget 2017 en raison de l'incertitude liée à la réalisation du projet. Or, l'autorisation de construire en désormais en force et la CAPAV souhaite entreprendre les travaux de fondations dans les plus brefs délais.

IV. Conclusion

Bien que le montant du crédit d'investissement pour des locaux d'archives puisse paraître important, la Commission Edilité et Urbanisme, après délibération, fournit les conclusions suivantes :

- Il est nécessaire de répondre à la législation cantonale en vigueur visant à construire ou acquérir des locaux permettant le stockage, la consultation et la gestion des archives.
- Les montants mentionnés correspondent au prix du marché.
- Le local de consultation apporte une plus-value avérée pour une utilisation pluridisciplinaire (grand local de réunion supplémentaire disponible au centre-ville)
- Le bâtiment propose une localisation centralisée facilement accessible à tous les services.
- Ce projet permet de construire et ce, dès la pose de la première pierre, des locaux conformes aux exigences cantonales et adaptés aux besoins actuels et futurs.

Ainsi, la Commission Edilité et Urbanisme, à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter la demande du Conseil Municipal pour la réactivation du crédit d'investissement pour les locaux d'archives sur la parcelle No 734.

Le Président :
Joseph Calamo

La Rapporteuse :
Carole Anthamatten